

The logo for l'acse features the text 'l'acse' in a bold, lowercase, sans-serif font. The letter 'l' is orange, while 'acse' is dark brown. A thin blue horizontal line is positioned below the text.

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Synthèse du rapport Réussite éducative 2009 – Propositions

Mis en place avec le plan de Cohésion sociale en 2005, le programme de réussite éducative, c'est aujourd'hui concrètement :

- 365 143 bénéficiaires des actions mises en œuvre depuis 2005, dont 93 581 enfants ayant bénéficié d'un parcours et 110 796 situations étudiées par une équipe pluridisciplinaire de soutien ;
- 531 projets locaux qui ont été validés ;
- 718 communes concernées ;
- 1 361 quartiers prioritaires couverts ;
- 1 214 équipes pluridisciplinaires de soutien ;
- plus de 10 000 professionnels mobilisés.

La montée en charge en terme de bénéficiaires de parcours continue, et de nouveaux sites souhaitent élaborer un projet local.

Au-delà de la connaissance de ces chiffres qui montrent que le stade de l'expérimentation a été dépassé, il est indispensable d'identifier les impacts de ce programme. Pour ce faire, l'Acse a mis en place des outils de suivi (tableaux de bord financiers et d'activités) et d'évaluation thématique : élaboration des parcours, impacts scolaires... Les éléments recueillis permettent de faire un état des lieux régulier et un rapport annuel au Parlement, d'animer le réseau des acteurs locaux (réunions, diffusion de documents) et d'élaborer des préconisations : complémentarité avec les actions de l'Education nationale, partenariat à renforcer avec les organismes sociaux, activité des équipes pluridisciplinaires de soutien...

I. Un bilan largement positif

A. Un public de mieux en mieux pris en compte

Le public concerné par les PRE est à la fois **large** –les enfants de 2 à 16 ans- **et ciblé** selon des préoccupations de plus en plus précises. Les principes du programme national sont mieux respectés. En tenant compte à la fois du souci de prévention précoce des difficultés d'apprentissage, des problèmes de

décrochage dès la pré adolescence, et de la nécessaire ambition scolaire, l'offre locale s'affine au regard des besoins repérés.

La Réussite éducative a en effet inversé la logique des politiques d'accompagnement social et éducatif, privilégiant **les besoins repérés des enfants**. Ce travail d'individualisation produit des effets positifs, avec une méthode mieux affirmée –**plus de 35 % des situations ont débouché sur un parcours** pendant l'année scolaire 2008 - 2009- (22 % pour la période 2005/2008). Selon les acteurs, 75 % des situations étudiées ont permis de trouver une réponse adaptée au problème soulevé.

Cette démarche d'individualisation a permis de développer, sur le plan de l'accompagnement à la scolarité, des actions de tutorat et de soutien renforcé, en petits groupes. Avec la mise en place par l'Education nationale de l'accompagnement éducatif et de l'aide personnalisée, depuis la rentrée 2008, la part des financements PRE octroyés à du soutien à la scolarité baisse tandis que les actions dans les domaines de la santé – aide psychologique, orientation vers des structures adaptées- et de la parentalité – relations parents/établissement, formation linguistique- sont plus nombreuses.

Cette approche globale mise en œuvre par le PRE s'appuie sur une participation en hausse des services sociaux, en particulier pour les Conseils généraux (leur participation aux projets locaux passe de 83 à 89% de 2008 à 2009) et dans une moindre mesure pour les caisses d'allocations familiales (de 45 à 49 %).

Ainsi, le PRE permet d'améliorer l'articulation des actions éducatives et sociales menées sur les territoires. Plus de 1 300 quartiers bénéficient aujourd'hui des apports de ce programme.

B. Un impact favorable sur les enfants et leurs familles

A chaque âge correspond un type d'actions particulier. Pour le public le plus jeune (de 2 à 10 ans), sont développées des actions sur les apprentissages fondamentaux et un soutien dans les périodes de transition, entrée en maternelle, en élémentaire et en 6^{ème}. Pour les collégiens le travail mené est davantage tourné vers des thèmes tels que la re-médiation, l'orientation et la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage. A cet égard, il apparaît que parmi les jeunes accompagnés, le public en grand échec et décrocheur augmente.

Concernant l'impact direct sur la scolarité des enfants qui bénéficient des actions, les enquêtes disponibles, celle de l'Acsé sur l'analyse des parcours de 30 PRE et des enquêtes de préfecture, montrent :

- une meilleure intégration scolaire ;
- un plus grand investissement et une plus grande aisance en classe ;
- une re-motivation et une plus grande envie d'apprendre ;
- des progrès en matière de comportement et d'épanouissement à l'école ;
- une plus grande autonomie dans le travail.

C. Une implication large des professionnels de terrain

L'implication des professionnels de terrain –estimés à 10 000- et un partenariat large sont indispensables. Des documents contractuels permettant les échanges d'informations, y compris avec les parents des enfants concernés, structurent le travail commun.

Ces professionnels témoignent d'un réel intérêt pour le programme. Ils adoptent plus aisément une posture de veille face aux difficultés des enfants, ils apprécient la réactivité possible avec le système de pré orientation vers le coordonnateur et la réunion régulière d'une équipe de soutien, leur connaissance réciproque est plus forte. Ce partenariat, unanimement souligné, permet en outre de restreindre leur isolement.

Les équipes pluridisciplinaires de soutien sont devenues le maillon indispensable à l'action des PRE. Aujourd'hui, plus de 1 200 équipes sont opérationnelles dans les quartiers prioritaires et leur activité se vérifie avec 13 réunions, en moyenne, par an et par équipe, soit 18 jours entre le repérage

d'une difficulté chez un enfant et l'examen de la situation par une équipe afin d'élaborer un parcours.

Le programme de réussite éducative a aussi permis à **de nouveaux métiers** d'émerger, avec notamment les coordonnateurs et référents de parcours. Ces personnes, **environ 1 300 au plan national**, ont fortement investi leur métier et ont développé un savoir-faire en terme de mobilisation et d'animation, et en tant qu'acteurs directs auprès des bénéficiaires. Ces contractuels sont cependant très mobiles –la rotation du personnel est importante- une des causes de cette mobilité étant le manque ressenti de perspectives.

En effet, jusqu'à cette année, le succès de la Réussite éducative a beaucoup dépendu de la **continuité des crédits** assurée par la garantie d'une loi de programmation qui prend fin en décembre 2009. Or, les acteurs locaux, en particulier les communes qui ont augmenté leur financement des projets (en une année, ces co-financements sont passés de 30 à 43 millions d'€), continuent à se poser beaucoup de questions sur la pérennité du programme, hésitent à renouveler le personnel et même à faire rentrer de nouveaux enfants dans un parcours.

Proposition n° 1 - A ce stade, à quatre mois de la fin de la loi de programmation, il est nécessaire que soit réaffirmé la poursuite du programme de réussite éducative, comme élément important des contrats urbains de cohésion sociale

II. Des pistes d'évolution

A. Se doter d'outils nouveaux

➤ *Pour affiner la connaissance de l'impact*

Un travail a été d'ores et déjà engagé, avec les réseaux de professionnels concernés, afin de créer un référentiel national d'évaluation commun à l'ensemble des PRE, avant la fin 2009, et ainsi mieux connaître notamment les impacts sur les résultats scolaires. Un travail est de même engagé avec le SG CIV afin d'étudier l'impact des parcours individualisés à partir d'un échantillon de sites et de situations.

Proposition n° 2 : Créer un référentiel commun de suivi de la performance locale et nationale, notamment par la construction d'indicateurs d'impacts sur les résultats scolaires en lien avec l'Education nationale

➤ *Pour poursuivre le développement*

Même si le nombre de PRE augmente, une centaine de sites de priorité 1 des CUCS ne sont toujours pas couverts. Les sites concernés doivent donc être soutenus dans la démarche.

Par ailleurs, les indicateurs de participation des organismes sociaux sont en progression. Un saut qualitatif peut être obtenu dans cette collaboration, notamment en ciblant davantage les publics et les actions qui s'y rapportent. Quelques questions en matière sociale : Quelles prestations le PRE doit-il apporter aux familles ? Comment articuler les difficultés psychologiques des enfants repérés par les PRE et les manques en matière de CMP / CMPP ? Comment étendre et adapter la Réussite éducative aux questions de décrochage ?...

Proposition n° 3 : Rééquilibrer les crédits de la Réussite éducative en faveur des sites où les besoins sont les plus grands et aider les communes sans PRE

Proposition n° 4 : Sur la base des appels à projets lancés par le haut commissariat à la jeunesse, identifier les projets intéressants au regard des PRE (décrochage, travail avec les CMP et CMPP, suivi individualisé effectué à partir de centres sociaux et de la prévention spécialisée...) et suivre leur évaluation :

➤ *Pour accompagner les professionnels*

De l'école jusqu'au domaine du travail social, la Réussite éducative s'est développé dans un contexte d'évolutions nombreuses : mise en place de l'Accompagnement éducatif, élargissement des compétences du Conseil général, frontière entre temps scolaire et péri scolaire qui s'estompe... En même temps, les PRE ont modifié l'approche des problèmes. Ainsi, l'approche individualisée et la personnalisation des parcours ont été privilégiées, l'enfant est mis au cœur des préoccupations –avant donc la question des adultes et celle de la parentalité- et les conditions du partenariat ont été fortement améliorées.

Il en découle, pour les 400 coordonnateurs aujourd'hui actifs, un besoin de compétences toujours plus larges et une complexité de leur métier. Un positionnement qui leur soit favorable pour animer, mobiliser et organiser le travail doit donc être recherché à leur côté.

Proposition n° 5 : Généraliser, à partir des expérimentations conduites, un programme de formation, notamment pour les prises de poste, et de qualification des coordonnateurs

B. Mieux répartir les financements

Le coût par projet est aujourd'hui mieux maîtrisé, même si quelques habitudes locales de financement d'actions collectives, de soutien scolaire principalement sans l'individualisation nécessaire, demeurent. Dans le même temps, la part des autres financeurs, sans caractère obligatoire aujourd'hui, a augmenté et est passé de 30 % en 2008 à plus de 35 % en 2009.

La masse salariale a été contenue et concerne pour près de la moitié des financements des actions directes auprès des bénéficiaires -réception des parents par le coordonnateur, suivi des actions par le référent et tutorat adapté à la situation de l'enfant...

Le problème principal en matière de financements demeure la mauvaise répartition des moyens. Des disparités importantes existent entre Régions, Départements et sites concernés.

Mis en place selon la logique des appels à projets, le financement par l'Etat des projets locaux a été dès l'origine variable et les disparités se sont accrues au fil des années. Dans l'ensemble, les PRE validés en 2005 / 2006 sont mieux dotés que les suivants. L'ambition et l'amplitude des actions locales s'en ressentent et l'adaptation des budgets aux nouvelles données (mesures de l'Education nationale, renforcement de l'individualisation...) n'ont pas compensé ces disparités.

Proposition n° 6 : Une nouvelle étape, en 2009 - 2010 avec la fin de la loi de programmation et le renouvellement des CUCS,, doit permettre de rationaliser les moyens en donnant des repères de financement selon les caractéristiques et capacités effectives du territoire, les richesses locales, le nombre d'équipes de soutien et le nombre d'enfants en parcours.

C. Réaffirmer les spécificités du PRE

Le programme de réussite éducative inverse la logique de politiques d'accompagnement qui privilégiaient jusque-là l'offre des acteurs, pour mettre en avant les besoins repérés des enfants, en tenant compte de leur famille. Ainsi que différents rapports officiels l'ont montré, tel celui de 2007 du Haut Conseil à l'Education par exemple, « les enfants qui bénéficient à la maison d'un environnement favorable aux premiers apprentissages réussissent nettement mieux que les autres ». La personnalisation et l'approche globale des situations étudiées doivent donc être accentuées, et évaluées.

Il est également nécessaire de tenir compte du contexte institutionnel, notamment les mesures récentes de l'Education nationale, afin de maintenir l'objectif de diminution du nombre des actions de soutien scolaire dans le cadre du PRE.

Proposition n° 7 : accentuer le travail d'ores et déjà engagé au plan local en faisant de la personnalisation des réponses apportées un impératif ; augmenter le nombre des actions en matière de santé et de parentalité.

D. Appliquer la méthode de la Réussite éducative à d'autres domaines

Contrairement à ce qui a pu être perçu au départ, ce programme n'est pas un programme de soutien scolaire de plus. Il constitue plutôt une méthode avec un ensemble d'actions concertées, en faveur des enfants prioritairement, et qui a aussi des effets positifs sur leur famille, les établissements scolaires et les acteurs concernés grâce au renforcement du partenariat.

Le conseil économique et social dans la conclusion de son rapport soulignait cet impact : « Le dispositif de réussite éducative ne serait-il pas un aiguillon permettant le renouvellement des pratiques du travail social ? ». Le PRE est ainsi perçu comme un outil efficace pour interroger les institutions.

De son côté, le conseil national des villes dans un avis sur la mise en œuvre des mesures de la « dynamique espoir banlieues » relatives à l'éducation, mettait en avant la capacité d'adaptation des PRE pour mettre en œuvre de nouvelles actions, notamment liées à la question du décrochage. Ainsi, dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale renouvelés, la méthode aujourd'hui opérationnelle du repérage, des équipes pluridisciplinaires et des parcours peut servir de modèle à d'autres actions.

Proposition n° 8 : Renforcer la prise en charge du décrochage scolaire par les équipes pluridisciplinaires de soutien

The logo for l'acse features the text 'l'acse' in a bold, lowercase, sans-serif font. The letter 'l' is orange, while 'acse' is dark brown. A thin blue horizontal line is positioned below the text.

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Rapport Réussite éducative 2009

Mis en place avec le plan de Cohésion sociale en 2005, le programme de réussite éducative, c'est aujourd'hui concrètement :

- 93 581 enfants ayant bénéficié d'un parcours, 110 796 situations étudiées par une équipe pluridisciplinaire de soutien et plus de 365 140 bénéficiaires des actions mises en œuvre depuis 2005 ;
- 58.5 % de garçons, 41.5 % de filles ;
- 48.9 % sont âgés de 6 à 10 ans, 36.7 % de 11 à 16 ans et 14.3 % de 2 à 5 ans ;
- 531 projets locaux qui ont été validés ;
- 718 communes concernées ;
- 1 361 quartiers prioritaires couverts ;
- 1 214 équipes pluridisciplinaires de soutien.

Ce développement, de 2005 à 2009, a eu lieu dans un contexte de changements importants des politiques sociales et éducatives. En effet, depuis quelques années, aux actions traditionnelles de ce champ éducatif –Ecole ouverte, actions d'accompagnement à la scolarité...- se sont rajoutées des actions qui font davantage appel au tutorat (notamment afin d'accéder à des filières d'excellence), à des compétences sociales que l'on retrouve dans les questions de parentalité, et à des compétences liées au champ sanitaire, notamment avec les approches d'ordre psychologique. En outre, les actions mises en œuvre ces dernières années dans le domaine scolaire et éducatif ciblent davantage le public qui doit en bénéficier et elles sont aussi davantage individualisées (Programme Personnalisée de Réussite Educative, Accompagnement éducatif, aide personnalisée de l'Education nationale en particulier), dans un champ éducatif plus habitué à des approches collectives. Enfin, l'excellence est devenue un thème fort à travers plusieurs mesures qui ont pour objectif de contribuer à l'égalité des chances (internats d'excellence, cordées de la réussite...). Ce contexte général a été largement pris en compte dans les actions de la dynamique espoir banlieues (DEB) avec, notamment, l'accompagnement éducatif piloté par l'Education nationale, les cordées de la réussite en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et les internats d'excellence.

D'autres évolutions, toutes aussi importantes pour la Réussite éducative ont eu lieu du point de vue institutionnel :

- les compétences du Conseil général ont été élargies par la loi de 2007 en matière d'aide éducative ;
- la frontière traditionnelle entre temps scolaire et temps péri scolaire s'estompe, l'Education nationale proposant des actions hors temps scolaire.

Bénéficiant à la fois d'un cadre national et de possibilités d'adaptation locale, le programme de réussite éducative a accompagné ces mutations et a modifié lui-même l'approche des problèmes et des solutions à apporter, de l'école jusqu'au travail social :

- en faisant de l'individualisation et de la personnalisation une méthode davantage partagée ;
- en mettant l'enfant au cœur des préoccupations ;
- en approfondissant et en améliorant les conditions du partenariat local.

Pourtant, un certain nombre de difficultés demeurent et la confrontation paraît toujours une phase obligatoire afin que le dispositif fonctionne. Ainsi, la mise en place d'un PRE implique une coopération décentralisée. Or, plusieurs sites montrent que l'accord construit à un échelon institutionnel centralisé ou à un échelon intermédiaire n'est pas suffisant dans la mesure où les acteurs de terrain (professeurs des écoles, enseignants, Principaux ou assistantes sociales) peuvent ne pas s'investir alors que leurs responsables hiérarchiques l'ont été.

Les contingences locales sont nombreuses, comme cela sera décrit dans ce rapport. Une question complexe est celle de la mobilisation du droit commun, cette mobilisation reposant sur la capacité du dispositif à obtenir une participation spécifique des institutions à ce titre. Un PRE qui fonctionne bien nécessite à la fois :

- des ressources spécifiques, qui permettent de répondre aux situations rapidement ;
- un accès, parfois prioritaire, aux ressources locales.

Chargée de la mise en place du programme depuis 2007, l'Acsé procède régulièrement à des enquêtes et évaluations sur des sujets ciblés et a mis en place des outils de suivi. Il s'agit, au-delà des chiffres et de la diversité des projets locaux (portages, méthodes de travail...), de comprendre comment les crédits sont répartis et utilisés, d'appréhender l'implication des différents professionnels et de mesurer la part de chaque thématique : réussite scolaire, santé, bien être, épanouissement de l'enfant, accompagnement de ses parents. Il s'agit également d'en apprécier l'impact sur les bénéficiaires.

Le rapport 2009 permet de faire un état des lieux renouvelé et de tracer les perspectives d'un nouveau développement qualitatif du programme dont la question de l'articulation et de la complémentarité avec le monde scolaire, avec ses actions et ses objectifs, sera la problématique principale.

Le rapport 2008 élaboré par l'Acsé sur *le bilan de la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative et sa poursuite au-delà du 31 décembre 2009* avait permis de présenter des éléments de connaissance sur le développement des projets locaux et des premiers enseignements qualitatifs. Il était en particulier souligné dans ce rapport :

-Le programme de réussite éducative constitue aujourd'hui **un dispositif majeur de la politique de la ville** après un lancement complexe à mettre en œuvre. ; le nombre de projets locaux a augmenté progressivement pour atteindre aujourd'hui des chiffres très au dessus d'une expérimentation classique.

-Ce programme a inversé la logique de politiques d'accompagnement qui privilégiaient jusque-là l'offre des acteurs, pour **mettre en avant les réponses nécessaires aux besoins repérés des enfants**, en tenant compte de leur famille et de leur environnement social et culturel.

-**Le public** concerné par la Réussite éducative est à la fois **large** –les enfants de 2 à 16 ans dans leur environnement- **et ciblé** selon des préoccupations qui touchent à la fois à la prévention précoce, aux premiers apprentissages, la santé, la parentalité... ; la question des parents est surtout abordée par le prisme des relations avec l'école.

-L'élaboration d'un « **parcours éducatif** » implique plusieurs étapes : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentée et l'élaboration de réponses dans différents domaines (soutien scolaire, parentalité, santé, accès au sport et à la culture etc....).

-La question de **l'articulation et de la complémentarité entre PRE et « droit commun »** était posée dès 2008, en particulier avec l'Accompagnement éducatif, mesure alors nouvelle de l'Education nationale. Des préconisations étaient faites en la matière afin que les financements « soutien scolaire » soient réévalués.

-Agir en faveur des enfants implique **un partenariat large**, que l'on retrouve dans le comité de pilotage des projets de réussite éducative et dans les équipes pluridisciplinaires de soutien, un partenariat étroit avec l'Education nationale étant indispensable.

-Le programme de réussite éducative a permis à **de nouveaux métiers** d'émerger (coordonnateur, référent de parcours) mais le fonctionnement d'un PRE dépend surtout de la manière dont **les intervenants de terrain** (CPE, assistantes sociales, animateurs, éducateurs...) **en sont les véritables acteurs**.

-Les PRE ont également permis **une avancée déterminante en matière d'échange d'informations** entre professionnels, grâce à l'élaboration et la mise en place de protocoles de travail et autres chartes de confidentialité.

-Le fonctionnement d'un PRE dépend pour beaucoup de la **continuité des crédits** permise par la garantie d'une loi de programmation, **et de leur mobilisation rapide**, grâce au portage par une structure à comptabilité publique.

Le programme de réussite éducative a donc atteint une grande part de ses objectifs, tant du point de vue qualitatif que de son extension géographique. La réussite éducative mobilise, interroge, implique, en un mot satisfait nombre d'acteurs. **Un rapport récent du conseil économique et social**, dans le cadre du suivi du plan de cohésion sociale, en dresse un bilan positif malgré les difficultés de départ. **Un avis du conseil national des villes** de février 2009, sur la mise en œuvre des mesures de la « dynamique espoir banlieues » relatives à l'éducation, mettait en avant la

capacité d'adaptation des PRE pour mettre en œuvre de nouvelles actions, notamment liées à la question du décrochage scolaire.

Néanmoins, la question du suivi et de l'évaluation d'un programme large tel que le PRE se pose. La démarche mise en place par l'Acsé a été progressive, en tenant compte aussi des travaux locaux. Ainsi, un tableau de bord quantitatif annuel permet de suivre l'activité des PRE (nombre de communes, quartiers, enfants...) et donne des éléments d'appréciation qualitatifs (âge des enfants concernés, nombre de réunions des équipes de soutien, part du scolaire dans le repérage et le soutien mis en place...). Considérant également que le programme de réussite éducative doit être appréhendé, par segment, dans ses différents domaines, une série de travaux (enquête, évaluation) est actuellement engagée et en cours sur des notions propres au programme ou sur ces champs les plus importants, avec :

- une évaluation de « parcours éducatifs » en croisant les regards des intervenants et des bénéficiaires ;
- une enquête sur la place des parents dans ce programme ;
- une enquête sur les nouveaux « métiers » de la réussite éducative et les besoins de formation des équipes - *un programme de formation centré sur les prises de postes et l'échange d'informations, est en cours d'élaboration* ;
- une étude en préparation sur l'impact scolaire des parcours de réussite éducative (avec l'observatoire national des zones urbaines sensibles).

Pour élaborer ce nouveau rapport, l'Acsé s'est appuyé essentiellement sur une série d'enquêtes –réalisées directement ou en faisant appel à un prestataire extérieur (1)-. Il s'agit :

- de la réactualisation au 30 juin 2009 du tableau de bord Réussite éducative (cabinet « Trajectoires ») ;
- de l'enquête 2009 sur la situation financière des PRE (Préfectures - Acsé) ;
- d'une enquête sur les types de dépenses des PRE (Acsé) ;
- d'une enquête auprès de 30 PRE, par questionnaire, sur « les parcours de réussite éducative » (cabinet « Act consultants ») ;
- d'un recueil de données locales effectué à partir d'un logiciel de suivi mis en place par la société « Essonne consultants ».

Quand sont intégrés dans le présent rapport des éléments de l'enquête sur 30 PRE, effectuée par le cabinet « Act consultants », ceux-ci sont signalés par une police différente, *en italique*. Les chiffres actualisés proviennent du tableau de bord effectué pour le compte de l'Acsé par le cabinet « Trajectoires ». Les éléments issus du recueil des données de la société « Essonne consultants » sont indiqués en tant quel tels.

SOMMAIRE

1ère partie – Un public de mieux en mieux pris en compte

- A. La poursuite de la montée en charge
- B. Les enfants et le public bénéficiaires
- C. La mobilisation des acteurs : des organismes sociaux plus présents
- D. Le rôle de l'agence

2ème partie – Un impact favorable pour les enfants et leur famille

- A. Des impacts mieux appréhendés
- B. Une individualisation des parcours davantage affirmée
- C. Des impacts sur les bénéficiaires réels

3ème partie – Des actions de mieux en mieux définies

- A. La place du scolaire et de l'Education nationale
- B. Le développement du volet santé
- C. La question des parents et la place des familles

4ème partie - Les métiers et les acteurs des PRE

- A. Le travail préalable au parcours d'un enfant
- B. La nécessité d'une chaîne d'acteurs
- C. L'impact sur les pratiques professionnelles
- D. L'impact sur les institutions impliquées

5ème partie - Budgets et financements

- A. Un budget garanti par une loi de programmation
- B. Le budget national de la Réussite éducative
- C. La répartition des financements
- D. Les types de dépenses d'un projet local

1ère partie – Un public de mieux en mieux pris en compte

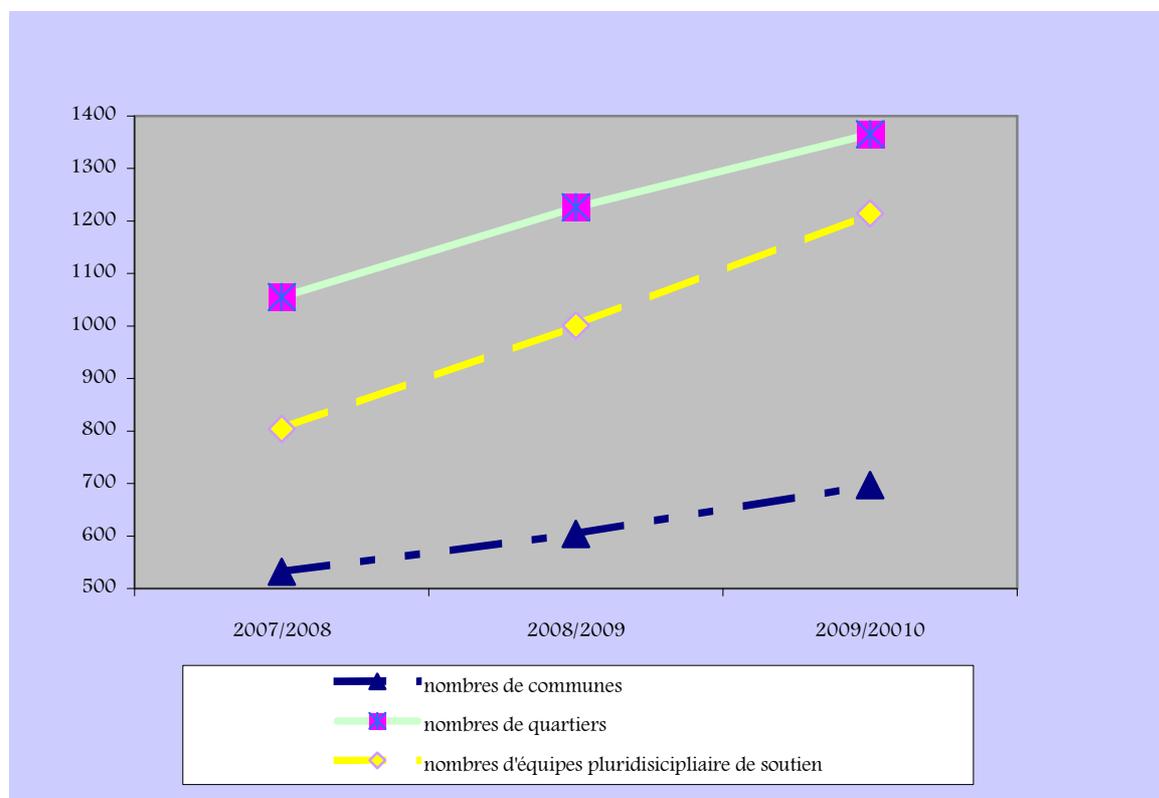
A. La poursuite de la montée en charge

La commission nationale DIV DGESCO dont l'Acsé assure le secrétariat s'est réunie à trois reprises afin d'étudier de nouveaux projets entre septembre 2008 et juin 2009. 26 projets locaux ont ainsi pu être validés, et au total ce sont 531 PRE (annexe 1) qui l'ont été pendant les cinq années de la loi de programmation.

	2005	2006	2007	2008	2009
PRE	176	199	109	29	18
IRE	13	10	7	8	*
Total	189	209	116	37	18

*La mise en place des internats d'excellence dans le cadre de la dynamique espoir banlieues remplace la validation d'internat de réussite éducative.

Ainsi, les nombres de communes, quartiers et équipes de soutien ont continué à augmenter pendant l'année scolaire 2008 / 2009 (schéma ci-dessous), couvrant ainsi très largement les territoires prioritaires de la politique de la ville. Dans le même temps, il peut être constaté que les équipes pluridisciplinaires de soutien sont devenues la norme.



B. Le public et les publics de la Réussite éducative

Depuis le début de la réussite éducative en 2005, 365 140 enfants au total ont bénéficié du programme. Leur nombre a ainsi triplé depuis 2007 (multiplié par deux entre 2007 et 2008, et par un peu moins de 1,5 entre 2008 et 2009). Parmi eux :

- 271 345 enfants ont bénéficié d'actions collectives, soit 74%,
- 93 795 enfants ont bénéficié d'un parcours individualisé de réussite, soit 26%.

Les grandes caractéristiques du public de la Réussite éducative n'ont pas changé entre 2008 et 2009. Les pourcentages garçons – filles et par tranche d'âge sont sensiblement les mêmes, avec une majorité de garçons et une proportion importante d'enfants à l'âge de l'école élémentaire.

Garçons	Filles
58,5 %	41,5 %

2 – 5 ans	6 – 10 ans	11 – 16 ans
14,3 %	48,9 %	36,7 %

D'autres éléments d'analyse sont fournis par l'« enquête Parcours », effectuée à partir de trente PRE, et permettent d'appréhender le public de façon plus qualitative.

Caractéristiques des bénéficiaires ; y a-t-il une proportion importante ?...

	Effectif	%
<i>Non réponse</i>	5	
<i>de descendants d'immigrés</i>	14	30,4%
<i>de fratries prises en charge</i>	17	37,0%
<i>d'élèves décrocheurs</i>	15	32,6%
<i>Total/ réponses</i>	46	100,0%

Pourcentages calculés sur la base des réponses

« Près de 40% des sites déclarent les fratries comme public important, ce qui montre, soit la prédominance de problématiques familiales, soit l'importance du facteur social. Plus d'un tiers des publics est constitué par des élèves décrocheurs ce qui constitue une caractéristique de cas assez lourds. Enfin, un tiers des enfants sont des descendants d'immigrés, ce qui montre l'importance du facteur social et probablement des discriminations et problématiques interculturelles. »

Les résultats exprimés ici -facteur social, problématiques familiales- rejoignent la préoccupation des acteurs qui placent les « difficultés éducatives des parents » en première position. De façon générale, on peut analyser aussi que le public « choisi » pour bénéficier de la Réussite éducative est un public aisément repérable et visible :

- avec des parents non coopératifs, selon l'opinion de l'école ;
- des élèves qui ont de mauvais résultats scolaires ;
- des élèves qui décrochent et/ou qui n'ont pas un comportement adéquat pour faire leur « métier d'élève ».

Cela peut expliquer la sur représentation masculine (en légère augmentation de 2008 à 2009), et le risque de ne pas repérer un public plus discret qui aurait tout autant besoin de soutien. De nombreux sites ont affiné le regard posé sur les difficultés en fonction de l'âge et développé des réponses adaptées.

C. La mobilisation des acteurs : des organismes sociaux plus présents

Le programme de Réussite éducative, large de par le nombre d'acteurs et de thématiques concernées, a dû tenir compte de l'environnement institutionnel et local. Le rôle du contexte local est analysé ainsi dans l'enquête sur les parcours (annexe 2) :

« **-La taille des sites** joue un rôle important : les petites villes construisent des partenariats moins formalisés mais plus « naturels ». Si dans tous les sites, le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est jugé comme central, le manque de disponibilité des partenaires est très fréquemment évoqué. Cela conduit parfois à renforcer le rôle du comité technique par rapport à l'EPS...

-La place et l'importance de l'Education populaire selon les sites observés (en particulier dans les plus grandes villes) ont un impact sur la mise en œuvre du PRE, en particulier sur l'articulation entre les actions collectives et individuelles.

-Le contexte politique a une influence...

-La grande diversité dans la mise en œuvre du PRE témoigne du **poids du contexte éducatif local**. L'existence d'un PEL structuré a orienté les sites qui en disposent vers une approche plus centrée sur la réussite scolaire avec principalement du soutien individualisé et des actions sportives, artistiques et culturelles complémentaires à l'offre du PEL. La coopération avec l'Education nationale est généralement facilitée...

-Enfin, **la spécificité des catégories d'habitants** sur les territoires concernés joue un rôle important dans l'orientation du PRE, en particulier le taux plus ou moins élevé de familles d'origine immigrée, la présence de gens du voyage, enfin l'importance des familles nombreuses et du contexte monoparental ».

Le contexte peut également avoir été influencé par :

- un effet établissement scolaire, d'autant plus que la conception du partenariat est très variable d'un site à l'autre ;
- la motivation des enseignants et l'implication des parents, ainsi que les relations qui peuvent exister entre les uns et les autres ;
- l'effet d'entraînement que peut avoir une institution –la commune le plus souvent- ou une personnalité impliquée dans le PRE.

Malgré quelques difficultés locales, le tableau de bord 2009 montre (cf. ci-dessous) une augmentation globale de la participation des institutions, à côté des communes, de l'Education nationale et des préfectures.

Participation (%)	CAF	Conseil Général	DDASS	PJJ	Prévention spécialisée
2008	45	83	11	15	35
2009	48	91	32	18	33

Ainsi, les services sociaux sont mieux représentés, ce qui est conforme aux préconisations

effectuées en 2008 – 2009. La place du Conseil général en particulier est un enjeu important dans de nombreuses dimensions : travail avec la PMI, partenariat avec les assistantes sociales de secteur et les éducateurs de la prévention spécialisée, en conséquence la possibilité d’agir dans le domaine de la déscolarisation...

Les relations de travail avec les Conseils généraux étant aujourd’hui largement améliorées, la question principale des PRE demeure le lien avec, et par rapport, à l’Education nationale.

D. Le rôle de l’agence

Afin d’assurer le travail d’animation du programme, les agents de l’Acsé ont pu assurer depuis 2007 :

Visites et réunions sur site	Réunions Départementales	Réunions Régionales
71	31	26

Pour mener à bien ces réunions d’animation et de réflexion, l’Acsé a élaboré des documents synthétiques de présentation et d’analyse (power point - annexe 3) :

- faisant l’état des lieux national de la Réussite éducative ;
- mettant en avant les points sur lesquels les acteurs doivent exercer leur vigilance;
- et faisant des préconisations qualitatives.

Ce type de documents a pu être utilisé par l’Acsé à de nombreuses reprises, notamment lors de trois rencontres inter régionales destinées aux agents de l’Etat. Largement diffusées, ces présentations donnent un cadre de référence national à ce programme, souple par nature puisque devant s’adapter localement aux territoires et aux publics concernés. Il s’agit d’éviter une trop grande disparité des actions et de proposer une cohérence d’ensemble à chacun des échelons concernés –local, départemental, régional, national-.

Le suivi mis en place est basé sur la transparence des documents –tableau de bord financier, tableau de bord quantitatif, approche par enquêtes- tous largement diffusés. L’attention des acteurs locaux a ainsi pu être attirée sur plusieurs sujets : la démarche partenariale, l’effectivité des équipes pluridisciplinaires de soutien et de l’individualisation, la pluralité des champs investis et la maîtrise des coûts (nombre d’emplois créés, diminution du nombre d’actions de soutien scolaire financées...), le travail avec l’Education nationale. La dimension « public » et ses besoins, notamment liée aux mesures de l’Education nationale, a été omniprésente.

2ème partie – Un impact favorable pour les enfants et leur famille

A. Des impacts mieux appréhendés

Afin d’approfondir le suivi des PRE et disposer de nouveaux éléments d’analyse, l’Acsé a

commandé une nouvelle enquête -réalisée par Act Consultants- auprès d'un échantillon de 30 sites. Celle ci visait à mettre à disposition des données qualitatives ayant trait aux parcours de réussite éducative. Afin de l'intégrer au présent rapport, il s'agissait de mettre en lumière :

- le degré de personnalisation des parcours et le mode de suivi de ces derniers ;
- la diversité des acteurs impliqués dans le repérage et dans la mise en œuvre et le suivi ;
- la globalité de l'intervention (champs d'intervention scolaires mais aussi sociaux, sanitaires, culturels, sportifs etc.) ;
- les modalités d'association des parents ;
- la complémentarité avec l'Education nationale et les autres institutions concernées en particulier le Conseil Général et la CAF, par une mise en réseau locale ;
- l'impact sur l'offre éducative dans son ensemble et l'impact des mesures Education nationale ;
- les résultats sur les bénéficiaires.

Depuis 2007, l'Acsé insiste fortement sur la dimension première du PRE, c'est-à-dire l'individualisation, mesure fondamentale de la performance d'un projet local. Néanmoins, la mesure des impacts directs de la réussite éducative sur le public reste complexe au niveau national. En effet :

- l'approche globalisée de la situation d'un enfant ouvre largement le champ des possibles et donc des indicateurs ;
- le PRE n'est pas un moyen détaché d'autres actions –tout au contraire- et par conséquent d'autres moyens sont utilisées dans un parcours ;
- le parcours éducatif d'un enfant implique un temps long, avec des difficultés scolaires et sociales variables dans le temps ;
- enfin, le programme de réussite éducative ne s'est pas accompagné lors de sa mise en place d'un référentiel déclinable localement.

B. Une individualisation des parcours davantage affirmée

L'ensemble des travaux réalisés, au local comme au national, démontre que le repérage des enfants et le fait d'effectuer une première orientation vers le coordonnateur ou le référent réussite éducative sont des pratiques qui concernent aujourd'hui la grande majorité des sites. Cependant, l'individualisation par le passage devant l'équipe pluridisciplinaire de soutien et, surtout, l'élaboration d'un parcours éducatif ne sont pas encore suffisamment mises en pratique et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils constituent un des indicateurs de performance de l'Acsé pour le programme 147.

- Le tableau de bord permet de suivre chaque année la répartition parcours individuels / actions collectives, ces deux catégories englobant l'ensemble des enfants bénéficiaires de la Réussite éducative. L'Acsé peut disposer de plus d'un troisième chiffre, avec le nombre d'enfants dont la situation a été étudiée en équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) qui est un élément important d'individualisation des réponses apportées. Ainsi, il est possible d'apporter les données suivantes :

	Total (parcours + collectif)	Parcours	Collectif	<i>Situations examinées en EPS</i>
Total années 2005 à 2008				
en effectifs	252 117	54 431	197 686	70 323
en %	100 %	22 %	78 %	28 %
Total années 2005 à 2009				
en effectifs	365 143	93 797	271 346	110 839
en %	100 %	26 %	74 %	29 %

Il ressort que l'individualisation progresse, tant du point de vue des situations examinées en équipe pluridisciplinaire de soutien que de l'élaboration de parcours.

Ces chiffres sont encore plus visibles en prenant les chiffres de 2009, chiffres à partir desquels on peut constater une montée en charge régulière du nombre d'enfants bénéficiaires et, surtout, une proportion plus importante de situations examinées en équipes de soutien et de parcours, de 22 % pour la période en années cumulées 2005 – 2008 à 35 % en 2009.

	Total (parcours + collectif)	Parcours	Collectif	<i>Situations examinées en EPS</i>
Année 2009				
en effectifs	112 996	39 336	73 660	40 516
en %	100 %	35 %	65 %	36 %

- L'analyse du tableau de bord (enquête Trajectoires ; tableau de bord et synthèse annexes 4 et 5) montre qu'un quart des sites faussent la photographie des PRE. En prenant, pour le cumul des années 2005 – 2009, les sites dans l'hexagone ayant fait une déclaration conforme à l'enquête, donc fonctionnant depuis plusieurs mois, et en prenant pour seuil « 20 % de parcours », les PRE peuvent être classés en deux catégories.

- 70 % des PRE sont entrés dans une réelle dynamique d'individualisation des parcours

Au total, ces 316 projets locaux, qui représentent 70 % des PRE, comptabilisent 76 160 parcours, en cumulé sur 3 ans. Dans ces sites, les parcours de réussite éducative sont majoritaires par rapport à l'action collective.

Parmi ces 316 sites, 33 % comptent de 20 à 50 % de parcours individualisés, 24 % comptent de 50 à 80 % de parcours, et 43 % plus de 80 %.

Il est à noter que 100 sites ont une compréhension stricte de la réussite éducative puisqu'ils ne comptent que des parcours individualisés et n'ont développé aucune action collective.

- 134 sites comptent moins de 20 % de parcours individualisé

Pour ces 134 sites, la moyenne individuel / collectif est la suivante : 7 % des enfants sont en parcours et 93 % bénéficient d'actions collectives hors parcours. Néanmoins, une approche plus fine permet de distinguer trois types de situation :

- des PRE qui travaillent à réorienter leur projet en direction de l'individuel ; ceux-ci représentent une quinzaine de sites qui ont amorcé des changements notables entre 2008 et 2009. Ils ont inversé la tendance en construisant davantage de parcours individualisés tout en réduisant la participation à des actions collectives. Leur part d'individuel a ainsi augmenté de 7 points en moyenne entre 2008 et 2009, en passant de 3,5 à 10,5 %.

- des PRE qui continuent à développer des actions collectives et pour lesquels le fondement « individualisation » de la réussite éducative n'a pas été intégré. Il s'agit d'un ensemble de 70 sites environ où la part d'individuel est restée sensiblement la même entre 2008 et 2009 (+ 1 point, de 5,5 à 6,5 %)

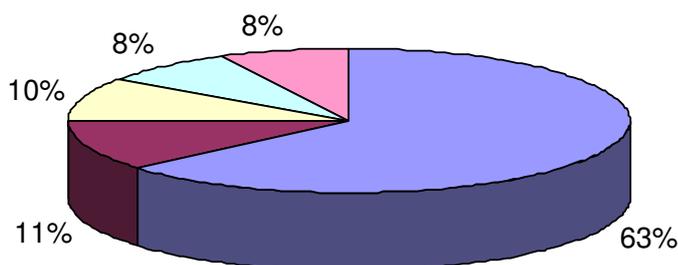
- des PRE qui ont diminué la part de parcours individuel entre 2008 et 2009 au profit du collectif. Une vingtaine de sites sont dans cette situation pour des raisons que l'on ne peut pas expliquer à travers l'élaboration du tableau de bord annuel.

Une dizaine de ces sites qui ne pratiquent pas l'individualisation représentent un pourcentage important des « bénéficiaires d'actions collectives », puisqu'ils comptabilisent eux seuls 33 % du total des enfants dans cette catégorie, pour le cumul 2005 - 2009. En enlevant ces 10 sites des calculs, la part moyenne « parcours individuel / bénéficiaires d'actions collective sans parcours » est de 48 - 52 % (à comparer avec la moyenne nationale, 26 - 74 % en comptabilisant tous les sites).

- Les données d'Essonne consultants, avec l'analyse à partir d'un logiciel de 59 PRE, permettent d'obtenir des résultats complémentaires à cette approche du tableau de bord national. Sur 14 775 enfants repérés, 14 274 ont bénéficié d'un parcours individualisé. L'explication de ce chiffre réside en partie dans le fait que les sites dotés d'un outil de ce type étaient déjà probablement dans la démarche de l'individualisation. Le logiciel a davantage encore renforcé la méthode.

L'exploitation de ces données permet également de mieux connaître les motifs de fin de parcours :

Motifs de fin de parcours



■ Objectif atteint	■ Arrêt à l'initiative de la famille / de l'enfant
■ Relais droit commun	■ Sortie des territoires ERE
■ Non Renseigné	

Dans les 59 sites concernés, le fait que les motifs de fin de parcours aient pu être mesurés et que 63 % aient pris fin « objectif atteint » atteste que la méthode Réussite éducative fonctionne bien quand la démarche et les objectifs sont clairement inscrits.

C. Des impacts sur les bénéficiaires réels

La question des impacts sur les bénéficiaires, notamment du point de vue scolaire, est posée aujourd'hui. Les PRE, après un temps relativement long de mise en place, sont désormais opérationnels, et après avoir eu un impact auprès des professionnels, des impacts plus directs sur les publics doivent être visibles et mesurés. Les éléments qui suivent, issus notamment de l'enquête sur les parcours mettent en lumière des résultats sur les bénéficiaires.

Du point de vue de l'impact scolaire tout d'abord, deux enquêtes évaluatives –celle nationale sur les « parcours éducatifs » et une émanant du département de l'Essonne- vont dans le même sens concernant l'impact de la Réussite éducative sur la scolarité des enfants. Par rapport à l'école, le PRE est jugé particulièrement efficace pour :

- une meilleure intégration scolaire ;
- un plus grand investissement et une plus grande aisance en classe ;
- une re-motivation et une plus grande envie d'apprendre ;
- des progrès en matière de comportement et d'épanouissement à l'école ;
- une plus grande autonomie dans le travail.

Les questions / réponses qui suivent complètent l'approche en ayant permis aux acteurs de déterminer eux-mêmes les apports et faiblesses des PRE, en terme d'impacts et de préciser des éléments sur la question scolaire.

Au regard des objectifs initiaux, les résultats obtenus au terme des parcours sont-ils satisfaisants ?

	Effectif	%
Non répon	5	16,7
Pour la quasi totalité des bénéficiair	17	56,7
Pour environ la moitié des bénéficiair	6	20,0
Pour une minorité de bénéficiair	2	6,7
Total	30	100,0

Ces résultats analysés globalement permettent d'affirmer que 70 % des enfants concernés tirent bénéfice des actions, ce chiffre pouvant être mis en rapport avec les 63 % de sorties objectif atteint (cf. ci-dessus). Ces chiffres doivent aussi être regardés par rapport à une partie du public pour lequel d'autres solutions avaient été auparavant appliquées, sans succès.

Y a-t-il des domaines principaux dans lesquels les parcours permettent d'obtenir des résultats conformes aux objectifs ?

« La socialisation (ouverture culturelle...), l'amélioration du comportement de l'enfant, une meilleure relation école - parents sont les objectifs les plus fréquemment atteints. La réussite scolaire ne concerne qu'une petite moitié des cas, ce qui témoigne aussi de la difficulté pour des intervenants autres que

l'Education nationale à mesurer ce champ. Par ailleurs, si l'objectif de réussite scolaire est plus long à atteindre, c'est parce que les situations qui arrivent en réussite éducative ont déjà fait l'objet de toutes les interventions pédagogiques susceptibles d'être conduites par l'Education nationale. »

	Effectif	%
L'ouverture, le développement culturel, sportif	27	90,0
L'amélioration du comportement de l'enfant	23	76,7
L'accès aux soins	17	56,7
Un meilleur dialogue entre les parents et l'enfant	14	46,7
La réussite scolaire	13	43,3
Autres précis	6	20,0
Une meilleure santé	5	16,7
Non répondu	1	

Ainsi, il se confirme que les PRE ont pour partie un public qui a été orienté après d'autres tentatives de re-médiation, au sein de l'institution scolaire notamment. Ces tentatives ayant échoué, la Réussite éducative apparaît comme un recours. Dans ce contexte, l'amélioration du comportement de l'enfant est à noter parmi les points les plus positifs.

Y a-t-il des domaines dans lesquels les parcours ne permettent pas d'obtenir des résultats conformes aux objectifs ?

« Les objectifs difficiles à atteindre sont l'accès aux soins, la meilleure santé, ce qui confirme les manques observés en matière d'offre (cf. partie Santé).

En ce qui concerne la réussite scolaire, l'une des difficultés est l'évaluation mais aussi le fait qu'elle dépend également des dispositifs mis en œuvre ou pas par les établissements scolaires : l'accompagnement éducatif, les classes -relais, l'école ouverte ou les projets personnalisés de réussite éducative. En outre, la participation du référent ou du coordonnateur PRE aux conseils de classe et conseils d'école n'est pas systématique.»

	Effectif	%
La réussite scolaire	11	36,7
Une meilleure santé	9	30,0
L'accès aux soins	7	23,3
Non répondu	6	
L'amélioration du comportement de l'enfant	4	13,3
Un meilleur dialogue entre les parents et l'enfant	4	13,3
Autres précis	4	13,3
L'ouverture, le développement culturel, sportif	1	3,3
Total/ interrogés	30	

Concernant la réussite scolaire, la lecture des résultats montre un bilan contrasté :

- 13 PRE déclarent que la réussite scolaire fait partie des objectifs atteints ;
- 11 déclarent à contrario que les parcours n'ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Les résultats de l'enquête ci-dessus, issus d'un échantillon de 30 PRE, choisis sans distinction de portage ou de caractéristiques préalables, sont très différents de l'enquête effectuée par l'Acsé en 2008 auprès d'une trentaine de PRE portée par un EPLE (Rapport Réussite éducative 2008). Celle-ci donnait des résultats plus visibles en matière de résultats scolaires. Plusieurs explications peuvent être données à ces éléments d'analyse contrastés :

- très souvent, il n'est pas possible d'isoler l'apport du PRE par rapport aux autres actions menées (accompagnement éducatif, accès à la culture...)

- la difficulté d'évaluer cet apport vient en grande partie de la non connaissance des résultats scolaires par les coordonnateurs ;
- les PRE portés par un EPLE sont mieux outillés pour faire ces analyses.

Ce constat démontre l'intérêt à ce que les résultats scolaires fassent partie de la culture commune des professionnels, dans la déontologie nécessaire à ces sujets. Afin de progresser également, le thème de l'ambition scolaire, et de l'excellence, doit être un objectif assumé par tous les acteurs.

3ème partie – Des actions de mieux en mieux définies

A. La place du scolaire et de l'Education nationale

Depuis 2005, la place et le rôle de l'Education nationale sont essentiels au bon fonctionnement d'un projet local.

- au niveau académique afin qu'une sensibilisation des équipes éducatives soit développée ;
- à l'échelle des établissements afin que le personnel participe pleinement au repérage des difficultés ;
- concernant l'approche du projet, afin que l'objectif de réussite scolaire des enfants ne réduise pas la dimension globale.

C'est bien dans le domaine de l'offre de soutien scolaire que le PRE a apporté les premiers changements. Au regard des besoins repérés, ont ainsi été développées des actions -tutorat, travail sur les apprentissages fondamentaux et les périodes de transition scolaire... Dans les villes concernées, l'accompagnement à la scolarité a très tôt évolué d'un accompagnement avec un animateur pour une quinzaine d'élèves (actions type CLAS) à un accompagnement par petits groupes pour 5 à 8 enfants. L'ensemble de l'offre locale s'est vu ainsi transformé :

« Dans les deux tiers des PRE, l'accompagnement à la scolarité n'est pas traditionnel (individualisation, accompagnement à domicile, tutorat). Deux modalités sont fortement mobilisées avec les clubs Coup de Pouce et le tutorat ou tutorat renforcé. »

Compte tenu de cette orientation initiale des projets, la question de l'articulation avec la mesure Accompagnement éducatif de l'Education nationale a donc été posée dès l'apparition de cette mesure en novembre 2007. Des préconisations dans ce sens ont donc été faites régulièrement afin que cette articulation et une complémentarité des actions soient recherchées.

Il faut y ajouter aujourd'hui l'aide personnalisée –du soutien scolaire effectué par les enseignants à quelques élèves- qui modifie également l'offre en profondeur.

Du point de vue quantitatif, l'impact de ces actions nouvelles de l'Education nationale est net :

- si en moyenne en effet, les PRE consacrent encore 23 % environ de leur financement à l'accompagnement scolaire, ce chiffre est en baisse d'année en année (28 % en 2008 – tableau de bord annuel, enquête Trajectoires) ;
- de 2007 à 2009, les projets locaux déclarant la thématique « scolaire » en première thématique d'actions sont de moins en moins nombreux :

2007	2008	2009
60 %	51 %	46 %

Le rapport du conseil économique et social sur les politiques éducatives précise que « la spécificité du PRE... est aujourd'hui bien intégrée par les différents acteurs, et permet de le distinguer clairement des autres dispositifs préexistants ».

Du point de vue des âges de la scolarité, les PRE ont adapté les actions mises en oeuvre :

- un public jeune (de 2 à 10 ans) implique des préoccupations qui touchent à la fois aux apprentissages fondamentaux et au soutien dans les moments de transition : entrée en maternelle, en élémentaire, en 6^{ème}) ;
- un public collégien implique un travail davantage tourné vers des thèmes tels que la remédiation, l'orientation et la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage ;
- il apparaît que le public en grand échec et décrocheur augmente.

La question des relations avec l'Education nationale demeure donc une question essentielle. Même si ce chiffre est en légère diminution, 70 % des repérages effectués viennent de ses professionnels, et l'objectif de réussite scolaire demeure constant pour les acteurs. D'autre part, les mesures prises dans le cadre de la dynamique espoir banlieues (DEB) donnent de nouvelles possibilités de coopération entre l'Education nationale, les collectivités locales et d'autres partenaires, en particulier en ce qui concerne le problème du décrochage scolaire. Cette thématique d'ores et déjà traitée par des PRE peut connaître une expansion tant la méthode paraît adaptée à ce problème (cf. annexe 6 : circulaire Décrochage scolaire du 18 décembre 2008).

B. Le développement du volet santé

Les actions « santé » dans les PRE en quelques chiffres

Le tableau de bord Réussite éducative mis en place en 2007 par l'Acsé et actualisé tous les ans permet d'appréhender la place de chaque thématique, selon un classement établi par les PRE eux-mêmes.

Santé (en % des PRE)	2007 hors DOM	2008	2009
Priorité 1	12	12	12
Priorité 2	18.5	16.6	17
Priorité 3	18.6	17	19

On peut ainsi voir, en pourcentage, que la moitié des PRE classe la santé parmi les 3 priorités principales. La participation, en tant que partenaire de la DDASS ou de la CAF, par exemple, n'a pas d'incidence directe sur l'existence ou non de ces actions de santé. Les besoins existent dans les faits, quels que soient les partenaires. Ainsi, plus de 11 % des dépenses des PRE concernent directement la dimension Santé (cf. les types de dépenses des PRE).

Par ailleurs, l'enquête menée par l'Acsé sur les Ateliers Santé Ville (ASV - état des lieux au 31 décembre 2008) fournit quelques informations :

- sur 200 ASV ayant répondu à une question sur les liens avec les autres actions de la politique de la ville, 131 de ces ateliers déclarent travailler en lien avec le projet local de réussite éducative ;
- le portage de l'ASV par une collectivité locale, la commune dans la grande majorité des situations, favorise cette articulation.

Cette enquête permet également de connaître l'articulation entre ces deux programmes de la politique de la ville :

- là où il y a une articulation ASV / PRE, l'ASV intervient peu en milieu scolaire (28%) ;
- à contrario, là où il n'y a pas d'articulation ou pas de PRE (50 sites), l'ASV y intervient davantage.

Ceci permet également de souligner que les actions santé conduites dans le cadre de la politique de la ville sont en majeure partie des actions de prévention / information (nutrition, question bucco-dentaire...). Le programme de réussite éducative se distingue cependant dans la mesure où un nombre non négligeable d'actions sont orientées vers une prise en charge des problèmes.

-Santé et réussite d'un enfant

Tous les textes qui fondent le programme de réussite éducative mentionnent la santé comme un élément déterminant. Ainsi, le Plan de cohésion sociale de février 2005 -programmes 15 et 16- se propose d'offrir « un accompagnement social, culturel et sanitaire afin d'aider la famille dans son rôle éducatif », selon une vision globale des difficultés de l'enfant et les circulaires toujours en vigueur mentionnent la santé parmi les cinq thématiques d'actions majeures.

La santé est ainsi considérée comme un moyen de donner des chances de réussite à chaque enfant ou adolescent présentant des signes de fragilité. La prise en charge des problèmes repérés est une condition à l'épanouissement d'un enfant et à sa capacité à suivre une scolarité, un accompagnement continu étant en outre nécessaire pour surmonter psychologiquement d'éventuelles difficultés. Afin d'atteindre ces objectifs, les " équipes pluridisciplinaires de soutien " intègrent des professions orientées vers le domaine sanitaire : travailleurs sociaux qui ont une approche de ces questions, psychologues, pédopsychiatres...

Outre le fait qu'un enfant peut avoir du mal à s'adapter à la structure scolaire (déménagement, problèmes familiaux et donc d'attention..), les enfants présentant des difficultés d'apprentissage peuvent se répartir en trois catégories selon une étude européenne de l'*Européan association for special education* :

- ceux dont l'essentiel des troubles d'apprentissage viennent d'une **déficience avérée** (sensorielle, motrice ou mentale), d'un traumatisme ou d'un trouble envahissant du développement (2 à 3 % de la population scolaire) ;
- ceux qui, ne relevant pas de la catégorie précédente, présentent des désordres ou des déficiences des apprentissages ; il s'agit de troubles spécifiques des apprentissages (dysphasie, dyslexie, dyspraxie, troubles qui concerneraient de 4 à 6 % de la population scolaire) ;
- ceux dont les difficultés ne proviennent pas des deux causes précédentes mais sont d'origines culturelles, sociales, économiques, pédagogiques et/ou psychologiques (10 à 15 % de la population scolaire).

Ces chiffres peuvent être mis en rapport avec le rapport 2007 du Haut Conseil à l'Éducation sur l'école primaire sur les apprentissages fondamentaux en primaire. Ainsi, l'avenir scolaire de 15 % des élèves connaissant des difficultés sévères ou très sévères - celles-ci étant identifiées dès l'entrée au CP - est compromis très tôt et ces difficultés s'amplifient ensuite.

S'interroger sur les causes de l'inadaptation d'un élève convient à l'approche globale de la Réussite éducative. La résolution de cette problématique demande de cerner en effet au plus près les raisons ayant conduit l'enfant à cette situation, et de travailler avec différents acteurs de l'environnement de l'enfant.

-Les types d'accompagnement et de prise en charge

Souvent, alors que le dépistage d'un problème de santé physique peut être relativement bien cerné, les troubles du comportement ont plusieurs sources d'explicitations, sociales ou psychologiques. L'équipe pluridisciplinaire joue alors un rôle fondamental dans le diagnostic. Dans un second temps, des préconisations médicales peuvent être faites mais le suivi n'est pas toujours assuré et assumé par la famille. Il peut entrer alors dans la mission de l'équipe du PRE d'aider à la démarche de soin de ces troubles.

« Il s'agit le plus souvent d'aider la famille à comprendre la nécessité soit d'un bilan, soit d'un suivi et de mener à bien les préconisations de soins. Le parcours prend fin lorsque la famille a totalement pris en charge la santé de son enfant. Auparavant ou quand ce n'est pas encore le cas, l'aide apportée consiste à prendre les rendez-vous médicaux en fonction des disponibilités parentales, à accompagner la famille afin que les rendez-vous soient honorés (ou accompagner l'enfant quand la famille n'est pas disponible), ou à mener à bien une demande de prise en charge financière (appareil dentaire, lunettes, ...). Cet accompagnement concerne plus spécifiquement les soins dentaires, l'ophtalmologie, l'orthophonie.

Le domaine de la santé psychologique est également pris en compte d'autant plus quand le centre médico-psychologique de secteur est surchargé et met en attente la demande de soins. Dans ce cas, il n'est pas rare que pour faire face à l'urgence d'une situation, des rendez-vous soient pris auprès d'autres cliniciens.

Le repérage de ces problèmes de santé est le plus souvent réalisé dans le cadre scolaire par le chef d'établissement, l'enseignant ou l'infirmière scolaire. Le repérant formalise l'adhésion de la famille en faisant signer une fiche qu'il renvoie au coordonnateur du PRE. »

Le PRE apporte également quelques aides matérielles adaptées : achat d'une paire de lunettes, aide aux transports pour aller à des séances d'orthophonie... Cette aide est complémentaire dans la mesure où, par exemple, 2 PRE sur 3 s'adressent à des organismes type CMP et CMPP : « ... le manque de structures dans le domaine de la santé, de places en CMP et CMPP et de l'orthophonie est souligné par de nombreux sites. Certaines situations diagnostiquées ne trouvent donc pas de réponse faute d'une offre adaptée sur le territoire. Cependant, cette question de la faiblesse de l'offre est à interroger au regard du fonctionnement des CMP et CMPP : la notion de « liste d'attente » a été récemment interrogée lors d'un colloque car certaines structures ont fait le choix d'accueillir les enfants pour un premier rendez-vous dans les plus brefs délais même si le suivi ne peut pas être immédiatement mis en place. »

A la question « Y a-t-il des situations-type qui ne trouvent pas de réponses ? », les structures répondent à 66,7 % que « L'absence d'une offre suffisante dans le domaine de la santé, de la psychologie ou en psychopédagogie (CMP, CMPP) est la principale cause de non-réponse aux situations. Le manque d'orthophonistes est également un frein important. Dans certains cas, c'est l'opposition des parents qui empêche de prendre en charge une situation ou le refus de l'enfant. »

Même si les actions « santé » sont encore en partie tournées vers la prévention et des actions collectives (nutrition, entretien personnel, hygiène...), leur pourcentage sont pour ceux qui suivent ce programme un indicateur pertinent des PRE dans la mesure où cette thématique implique aussi souvent un suivi individualisé.

C.. La question des parents et la place des familles

-Le cadre général et les actions « parentalité » dans les PRE en quelques chiffres

Le programme «Réussite éducative » a consacré dès son origine une place importante aux familles. La circulaire du 27 avril 2005 rappelle que «l'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans son parcours éducatif et sa progression vers l'autonomie ne peuvent être conçus qu'avec l'implication des parents qui restent leurs premières références et leurs soutiens quotidiens ». La circulaire du 14 février 2006 stipule que les actions «doivent permettre d'apporter une aide ou de réaliser un accompagnement personnalisé des enfants ou adolescents et de leur famille... ». Pour constituer les parents en « acteurs et partenaires » du parcours éducatif, il est indispensable que la famille soit associée dès le diagnostic jusqu'au bilan et tout le long de la mise en œuvre au projet ; ainsi émerge le «réfèrent», jouant le rôle d'interface entre l'équipe pluridisciplinaire de soutien et la famille.

Les parents sont donc à la fois acteurs –ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants-, partenaires et public cible.

Le rapport réalisé par l'Acsé en juillet 2008 précisait cependant que le travail avec les parents est réalisé au «profit des enfants », en rappelant que le PRE «ne peut être considéré comme un dispositif supplémentaire d'aide à la parentalité...». C'est donc dans le cadre précis du «parcours individualisé » de l'enfant que des «actions spécifiques » peuvent être proposées à l'intention des parents.

Dans les tableaux de bord annuels, cette entrée « parentalité » progresse en 2009. 2/3 des PRE y considèrent la parentalité comme une de leurs trois thématiques principales.

Parentalité %	2007 hors DOM	2008	2009
Priorité 1	12	12	15
Priorité 2	28	21	28
Priorité 3	29	20	27

Aujourd'hui, tous les acteurs déclarent une dimension « parents – famille » dans leurs actions et 98 % des sites ont créé des protocoles d'accord parental qui permettent une implication plus forte de ceux-là. Le fait que l'importance des actions développées dans la thématique parentalité n'est pas conditionnée à la composition du partenariat (présence ou pas de la CAF, du Conseil général) démontre que cette dimension dépasse les classifications proposées. Ne serait-ce que du point de vue juridique, l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) ne peut rien entreprendre sans l'accord explicite des parents.

Comment sont associés les parents ? Quels sont les acteurs du dispositif ? Qui sont les bénéficiaires ?

« L'analyse des questionnaires montre que la participation des parents comme acteurs du dispositif et comme bénéficiaires - principalement dans le domaine des formations ou groupes de paroles- est effective. Outre l'association des parents aux parcours, certaines actions de formation linguistique, interprétariat mais aussi sorties, séances de relaxation etc.... sont destinées aux parents. Dans 90% des cas, les parcours font l'objet d'une contractualisation avec les parents. Dans plus de 80% des cas, ils peuvent eux-mêmes saisir le PRE. Le bouche à oreille joue dans ce domaine un rôle important et certains sites ont aussi édité des guides. »

Les parents sont-ils contactés avant que la situation ne soit présentée en réunion ?

	Effectif	%
C	28	93,3
Ni	2	6,7
Tot	30	100,0

Les animateurs locaux des Projets de Réussite éducative ont été très attentifs à cette dimension avec, à la fois, un intérêt pour cette problématique, mais aussi des difficultés pour créer une réelle coopération avec les familles. C'est pourquoi des centres de Ressources ont tôt proposé aux professionnels concernés (référents, référents et coordonnateurs, membres des équipes pluridisciplinaires de soutien...) des démarches d'analyse des pratiques. De son côté, l'ANARE (Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative) a mis cette problématique à l'ordre du jour de sa « 3^{ème} rencontre nationale de la réussite éducative ».

Les parents, l'école et la réussite de l'enfant

Le travail avec les familles est pour tous les acteurs éducatifs une question délicate. La nécessité d'impliquer les familles dans les dispositifs est souvent souhaitée, que ce soit à l'Ecole ou dans les actions d'accompagnement scolaire, sans que cette volonté ne soit suffisante pour conforter ces familles dans leur rôle éducatif. En parallèle, le rôle de parent a évolué depuis plusieurs années, étant notamment plus compliqué à exercer en raison de l'éclatement des structures familiales et de la multiplication des repères –les médias, la rue, les pairs...-. Les parents expriment alors souvent un sentiment d'infériorité (lié à une situation de pauvreté, précarité matérielle et sociale, aux relations complexes avec les institutions, au faible niveau scolaire) face à l'impératif de réussite scolaire.

Apparue dans ce contexte et après la loi de 2002¹, la Réussite éducative a proposé une approche large, de l'association des parents dès le diagnostic jusqu'à l'évaluation du parcours et implique une approche concrète des problèmes. Ainsi, une baisse importante des notes et/ou la dégradation soudaine du comportement d'un enfant peut alerter les représentants de l'Education nationale, et avoir pour sources ses liens avec ses parents, ses frères et sœurs ou sa famille en général (beau parent, famille élargie...). L'enfant subissant de plein fouet les répercussions de son environnement familial, la méthode appliquée à la Réussite éducative qui consiste à faire émerger progressivement un diagnostic –repérage, premier dialogue et première prise de contact avec la famille, équipe de soutien...- peut aider à régler la situation.

¹ Dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'action sociale centrée sur la personne est décrite ainsi : promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets (art. L 116-1 code de l'action sociale et des familles).

Avec le Programme de Réussite Educative, la co-éducation propose de sortir du discours qui invalide souvent les parents, précaires socialement notamment. Cependant, le PRE en mettant l'accent sur l'individualisation de l'intervention comporte le risque d'une stigmatisation.

Les pratiques des professionnels locaux, notamment au sein des équipes de soutien, doivent prévenir ce danger.

La diversité des approches

La parentalité et le travail avec les familles sont les domaines où les acteurs sont le plus en recherche et le plus grand nombre de formations mises en place dans le cadre Réussite éducative les concernent. L'enquête sur les parcours apporte d'autres enseignements : *« On constate que les difficultés éducatives des parents est la première préoccupation, suivies des difficultés scolaires, sociales et de comportement. Les questions d'intégration occupent une place marginale... En tous les cas, l'importance dans les difficultés auxquelles répond le PRE (difficultés éducatives des parents, questions sociales puis scolaires) montre que le dispositif intervient à l'intersection de plusieurs problématiques et qu'il s'inscrit dans une intervention sur le lien et par le lien entre ces dimensions et la sphère privée (la famille) et publique (l'école). »*

Ce point renvoie à l'identité même du PRE et à son approche globale. Si l'objectif premier est l'éducation des enfants, et par là même leur bonne scolarité, la préoccupation la plus exprimée est la question parentale. Sur ce thème, beaucoup de voies sont explorées sans qu'une ne se soit à ce jour imposée : *...en ce qui concerne les actions destinées aux parents, la majorité des sites s'inscrivent dans les actions traditionnelles, des groupes des paroles et formations sur l'éducation. Néanmoins, ils ont également développé des actions de formation linguistique pour les parents d'origine étrangère, des actions de relaxation ou des sorties directement destinées aux parents. 1/5 des sites proposent une travailleuse sociale et familiale.*

La relation parents – école demeure l'axe dominant des actions du PRE, les sources d'incompréhension voire de conflits étant nombreuses. La question de la langue, objet essentiel de communication, s'impose donc et la moitié des sites (enquête Parcours) ont développé de la formation linguistique. Malgré cela, les professionnels des PRE constatent à l'instar des autres professionnels leur manque de prise sur une partie de ces familles.

« Dans presque la totalité des cas, les parents jouent un rôle dans la sortie des parcours en concertation avec leur enfant... Les causes de la non adhésion, identiques à celles de l'abandon en cours de parcours, recouvrent différents registres : la non assiduité de l'enfant sur le parcours après relance des parents, la non adhésion aux préconisations, le refus des parents ou leur non implication, le manque d'adhésion au départ (parcours subis), les « défaillances » de l'autorité parentale. »

Aujourd'hui, les PRE adoptent encore une approche plutôt traditionnelle de la parentalité (accompagnement, groupe de parole...). Un point fort émerge avec la question de la communication avec l'école et les formations linguistiques qui leur sont nécessaires ; reste à mettre en place une approche plus novatrice qui ferait le lien motivation scolaire, accès à l'excellence et aide aux parents dans ce cadre.

4^{ème} partie : les métiers et les acteurs des PRE

Le programme de réussite éducation n'est pas une action mais un ensemble d'actions concertées au bénéfice d'un enfant. C'est ainsi qu'avant d'être thématiques (santé, scolaire...), ces actions organisent une démarche : repérage d'un problème, une première approche de l'enfant puis de sa famille, une orientation vers l'équipe de soutien et l'élaboration d'un parcours.

A. Le travail préalable au parcours d'un enfant

« Dans presque tous les sites, les **modalités de repérage ont été définies préalablement**, principalement par le Comité de pilotage ou le Comité technique. Cependant, dans plus de 20% des cas, c'est l'équipe pluridisciplinaire qui les a définies. Cette diversité témoigne des différentes modalités d'association des instances du PRE à son mode de fonctionnement. Elle montre aussi que si les orientations ont fait l'objet d'un travail de longue durée d'explicitation et de définition, **le dispositif est à présent opérationnel**.

Les modalités du repérage ont-elles été définies préalablement ?

	Effectifs	%
Oui	29	96,7%
Non	1	3,3%
TOTAL	30	100%

*L'équipe technique (coordonnateurs et référents) joue dans certains cas un rôle de premier filtre, par exemple lorsque le dispositif est sollicité par des parents et que ces derniers ont une demande précise relevant plutôt de l'accès à une offre collective. Dans ce cas, leur demande peut être satisfaite immédiatement, la validation de cette orientation s'effectuant en réunion d'équipe pluridisciplinaire. La **notion de réactivité** est en tous les cas un élément essentiel dans la mise en œuvre des actions : il n'y a pas de pratique de « liste d'attente ».*

*Globalement, on peut distinguer la mise en place proprement dite de « parcours » et l'orientation vers les offres collectives ou, dans certains cas, vers les services du Conseil général. Sans qu'on puisse dire que le PRE est l'instance de coordination de l'ensemble des politiques éducatives, pour les publics, il représente une sorte de guichet unique en mesure de les orienter. Cette double fonction de repérage et d'orientation constitue une innovation : pour les publics, elle garantit l'accès à **une réponse rapide**.*

Afin d'illustrer ce point, le tableau de bord annuel montre que les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) se réunissent en moyenne 13 fois dans l'année scolaire, tous les 18 jours. La réactivité est donc bien un des points forts des PRE tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui. A ce jour, plus de 1 200 équipes sont constituées et, depuis 2005, l'ensemble des EPS a pu examiner plus de 110 000 situations.

L'EPS doit être un point de passage obligé des situations repérées afin qu'une analyse y soit faite et des réponses apportées. Un parcours éducatif individualisé, inscrit dans le temps, peut alors comporter une ou plusieurs actions.

La durée des parcours s'établit entre 6 mois et 2 ans. La durée la plus courante est celle d'une année scolaire.

Enfin, un chiffre établi à partir de l'exploitation du logiciel d'Essonne consultants sur 59 PRE, soit 14.776 enfants suivis, permet de connaître quels sont les acteurs des décisions prises :

Actions par maître d'œuvre

Maître d'œuvre	%
Spécifique Réussite éducative	73,
Droit commun	26,

Ainsi, on peut voir dans cet échantillon de projets locaux, qu'un peu plus d'un quart des enfants dont la situation est étudiée par une équipe de soutien est orienté vers un service du droit commun (services sociaux du Conseil général, organismes travaillant dans le domaine de l'orientation...).

B. La nécessité d'une chaîne d'acteurs

Un projet de réussite éducative est porté dans la quasi-totalité des cas par du personnel qui assure l'ingénierie, mobilise les professionnels et anime le projet local (coordonnateurs et agents administratifs). Le coordonnateur a un rôle particulièrement important notamment de par sa capacité à être en dialogue avec un directeur d'école, une assistante sociale, un psychologue, d'être gestionnaire des crédits alloués et de chercher de nouvelles ressources... Le renforcement de son rôle apparaît une nécessité.

D'autre part, des référents assurent le suivi, l'accompagnement des actions préconisées par l'équipe pluridisciplinaire de soutien dans le cadre des parcours individualisés, les personnels institutionnels n'ayant souvent pas le temps de faire ce travail de suivi. Enfin, différentes professions complètent ces équipes permanentes, ces professionnels (psychologues, éducateurs...) ne devant pas être confondus avec les équipes pluridisciplinaires de soutien, constituées de professionnels rattachés à leur institution et qui sont de fait le « droit commun » que le PRE réussit à mobiliser.

Outre les 1 377 postes équivalent temps plein personnels des PRE, on peut estimer à 10 000 les professionnels du domaine social et du domaine éducatif régulièrement mobilisés. Cependant : *« On constate la persistance de certains blocages, par exemple de la part des assistantes sociales scolaires... La saisine en direct du PRE s'effectue davantage par les chefs d'établissements scolaires que par les enseignants. C'est également le cas pour les animateurs de CLSH ou accompagnateurs à la scolarité qui fréquemment sont représentés par leur hiérarchie. En revanche, dans la majorité des cas, il semble que les travailleurs sociaux ou les parents saisissent directement l'équipe opérationnelle du PRE. »*

L'étude effectuée à partir de 10 monographies en 2008 montrait que l'apport du projet local était d'autant plus grand quand les professionnels de terrain sont les véritables acteurs. Un repérage et une transmission trop hiérarchisée risquent de renvoyer chacun à ses propres limites et, ce que le PRE enrayer dans de nombreux cas, à son isolement.

C. L'impact sur les pratiques professionnelles

C'est dans le domaine du partenariat, accru et de meilleure qualité selon eux, que les acteurs locaux évaluent spontanément l'apport de la Réussite éducative. De l'échange informel à l'organisation de rencontres locales, l'impact continue à être fort sur le terrain et l'intérêt ne se dément pas.

L'enquête sur les parcours permet d'appréhender ces impacts : « La grande majorité des sites -26 sur 30- a développé des formations dans des domaines très variés : la relation avec les parents, les politiques éducatives, la psychologie de l'enfant, la gestion des conflits ou des formations techniques, sur l'évaluation par exemple. Les principaux bénéficiaires sont les coordonnateurs, référents, animateurs, accompagnateurs à la scolarité et bénévoles, ce qui tend à démontrer qu'une réelle qualification de l'offre est visée. Dans 10% des cas, l'ensemble des EPS a suivi des formations, enfin 5% de ces formations s'adressent aux parents. L'importance des formations sur la relation avec les parents et sur la psychologie est un effet de la notion d'individualisation. »

Thèmes des formations

	Effectifs	%
Politiques éducatives locales de réussite éducative	9	11,8%
Gestion des conflits	6	7,9%
Relation avec les parents	11	14,5%
Psychologie de l'enfant	10	13,2%
Rapport à la règle	3	3,9%
Individualisation de l'accompagnement à la scolarité	7	9,2%
Pédagogie	7	9,2%
Suivi et évaluation des parcours	7	9,2%
Autres précisez	16	21,1%
Non réponse	4	
TOTAL/ réponses	76	100%

Quels sont les professionnels ayant bénéficié des formations ?

	Effectif	%
Le coordonnateur	22	28,9%
Le référent	11	14,5%
L'animateur	6	7,9%
L'accompagnateur à la scolarité	9	11,8%
Les intervenants à titre bénévole	5	6,6%
Les parents	4	5,3%
Les équipes pluridisciplinaires dans leur ensemble	8	10,5%
Autres acteurs	11	14,5%
Non réponse	3	
Total/ réponses	76	100,0%

Interrogés: 30 / Répondants: 27 / Réponses: 76
 Pourcentages calculés sur la base des réponses

« **Le principal impact sur les pratiques professionnelles concerne l'interconnaissance entre professionnels et le travail commun, ainsi qu'un meilleur repérage des situations et compréhension des problématiques des familles. Les sites répondent à 36 %, en rang 1 –et à 32 % en rangs 2 et 3-, soit plus de 2/3 des sites au total que des situations qui n'étaient pas repérées auparavant l'ont été par le biais du PRE...**

Réponses en rang 1

	Effectif	%
Des situations qui n'étaient pas détectées auparavant sont repérées	11	36,7%
Il y a plus de dialogue avec les parents	6	20,0%
Les professionnels se connaissent mieux	5	16,7%
Une plus grande attention est portée à la situation des familles	4	13,3%
Il y a plus de dialogue entre institutions	2	6,7%
Les professionnels travaillent mieux ensemble	2	6,7%
Total	30	100,0%

Enfin, 70 % des sites estiment que le PRE a permis de développer de nouvelles compétences pour les professionnels impliqués, notamment dans le domaine de l'analyse des pratiques et de l'observation principalement. »

Le programme de réussite éducative est donc perçu très positivement par les professionnels qui ont, semble-t-il, pu élargir leurs domaines de compétences par ce biais. L'individualisation des réponses à apporter a amené les acteurs à s'interroger, de façon collective ce qui a permis l'apport de chacun dans son champ de compétence. Ils perçoivent des effets directs, dans leur propre travail, et pour les publics bénéficiaires, avec cette capacité accrue de repérage qui est la base du PRE. Deux faits importants doivent aussi être soulignés :

- la mise en place des PRE a permis de dépasser les polémiques sur l'échange d'informations ;
- le travail commun contribue à ce que les professionnels soient moins isolés face aux situations qu'ils ont à traiter.

Ainsi, le programme de réussite éducative a renforcé et qualifié le partenariat entre des services qui

ont pu passer du constat conjoint sur des situations à la réalité d'un travail en commun, grâce aux moyens mobilisables.

D. L'impact sur les institutions impliquées

L'étude Act consultants - Bers effectuée à partir de 10 monographies sur sites (septembre 2008) visait à "apprécier l'impact du programme de Réussite Educative tant sur le plan de la mobilisation des acteurs et des dispositifs concernés que sur le plan des méthodes (individualisation, parcours éducatifs) mises en œuvre et des publics touchés". Connaissant en effet les enjeux de ce programme (partenariat, parcours individualisés et global inscrit dans la durée, croisement entre l'approche par territoires et l'approche par publics et repérage des difficultés), il était important d'analyser son déploiement, plutôt long dans le temps et complexe. Dès le rapport 2008, la bonne implication des institutions a pu être soulignée mais des différences de priorités ont également été repérées selon le portage politique au sein de la commune (éducation, social ou politique de la ville). Selon ces priorités, le partenariat a été plus ou moins élargi

Les marges d'interprétation laissées aux acteurs locaux étant nombreuses -dans la définition du concept d'« enfant fragile », « de difficultés »...- la Réussite Educative a donné la possibilité aux acteurs locaux de s'emparer de ces thèmes, dès le diagnostic. La décentralisation fut donc une méthode largement appliquée. Pour autant, et cela sans que les principes du programme soient remis en cause, les pratiques locales ont imposé un détour par la question scolaire, qui est l'objet le plus consensuel, avant d'aborder des sujets plus difficiles (hygiène, santé, épanouissement de l'enfant) avec les familles. Les acteurs rencontrés considèrent ainsi que l'approche globale de l'enfant et de sa famille ne peut se construire d'emblée. En d'autres termes, c'est le scolaire qui permet d'accéder au social et, notamment, de travailler avec les parents.

L'impact de la Réussite éducative sur les institutions doit se mesurer aussi par rapport au nombre de projets, à savoir plus de 500. La diffusion de notions préexistantes au programme (individualisation, parcours, approche globale) mais relativement confidentielles, a été massive et largement discutée avec ce programme. D'autre part, les institutions impliquées ont pu beaucoup travailler les notions de repérage et, par là même, de prévention précoce. La posture de veille s'est ancrée dans les territoires et chaque professionnel impliqué a pu bénéficier de l'apport technique des autres acteurs, notamment des compétences en matière de re-médiation, d'accompagnement et de prise en charge. Or, ce mouvement continue.

Ainsi, le conseil économique et social dans la conclusion de son rapport s'interrogeait : « Le dispositif de réussite éducative ne serait-il pas un aiguillon permettant le renouvellement des pratiques du travail social ? ».

5^{ème} partie : budgets et financements

A. Un budget garanti par une loi de programmation

La loi de programmation a engagé l'Etat, pour cinq années, à financer les projets locaux, le cas échéant à 100 %. Chaque projet est mis en œuvre par une structure à comptabilité publique (caisse

des écoles, GIP, EPLE, CCAS) chargée du pilotage opérationnel et de la gestion des crédits alloués au dispositif. Une convention pluriannuelle signée entre la structure porteuse et le préfet délégué départemental de l'Acsé permet d'inscrire le projet dans la durée et dans la continuité, au-delà de l'année civile cadre de référence du budget.

Depuis 2007, année de prise en charge de programme par l'Acsé, l'enveloppe budgétaire dédiée à la Réussite éducative est :

- discutée grâce au dialogue budgétaire de fin d'année avec les préfetures de Région et de département ;
- votée, par département, en conseil d'administration du mois de décembre ;
- notifiée aux préfetures dès le mois de janvier ;
- rediscutée au regard de la consommation réelle des crédits lors du dialogue de gestion à mi année.

Depuis 2008, une enquête nationale, via les préfetures, sur la consommation effective des crédits est effectuée en mai / juin afin de connaître la situation financière des PRE, notamment les reports dont ils disposent.

Le tableau ci après distingue les crédits inscrits en loi de finances et au budget prévisionnel de l'agence de 2007 à 2009, ceux consommés en 2007 et 2008, avec les crédits reportés de l'année précédente.

	2005	2006	2007	2008	2009
Loi de finances	62	62	112,1	90	90
Budget prévisionnel Acsé			98,8	92,5	86,5
Crédits consommés			77,7	79	
Reports de l'année n-1			23,8*	35,6**	31,9***

*chiffre non consolidé

**non consolidé 16 départements

***non consolidé 10 départements

Les reports constatés s'expliquent par le fait que les PRE et IRE, pour 2/3 d'entre eux, ont été validés au cours du second semestre des années 2005 à 2008. Les conventions sont donc passées, année après année, après le mois de juin pour un nombre important d'entre elles. Les crédits sont alors utilisés l'année civile en cours mais également les premiers mois de l'année n+1, voire sur l'année scolaire dans son ensemble (par exemple dans le département du Nord). Il y a donc une distorsion entre le cadre financier (au 31 décembre, les crédits ne sont pas consommés dans leur ensemble), et l'action des PRE plutôt centrée sur l'année scolaire.

De 2008 à 2009, on constate cependant une baisse de ces reports en chiffre brut, et au regard du nombre de départements ayant répondu et dont les chiffres ont été consolidés. Ainsi, de 2008 à 2009, le budget prévisionnel Acsé est passé de 92,5 à 86,5 millions d'euros malgré une trentaine de PRE supplémentaires à financer et une augmentation du nombre d'enfants pris en charge. Les financements alloués ont donc été ajustés et les reports mieux utilisés.

B. Le budget national de la Réussite éducative

En 2008, le budget Réussite éducative réalisé se décompose ainsi :

	Crédits délégués	Nbre de PRE conventionné	Nbre d'IRE conventionné	
Equipes de réussite éducative existantes	70 855 068 €			
Equipes de réussite éducative nouvelles	5 074 129 €			
Internats de réussite éducative	3 107 503 €		32	
Total du budget réalisé en 2008	79 036 700 €	508		

Ces crédits ont permis aux 1 200 équipes pluridisciplinaires de soutien au sein des PRE de prendre en charge 130 000 enfants (pour une année), dont 32 000 bénéficiant d'un parcours individualisé.

Le coût moyen, sur le budget 2008, de la subvention d'un PRE, estimé à 180 000 € (RAP 2008), a été ramené à 150 000 € pour l'Etat. Cette baisse s'explique par :

- des financements moins importants sur le soutien scolaire et les activités de loisirs, actions mises en œuvre dans le cadre de la mesure « accompagnement éducatif » de l'Education nationale. ;
- l'utilisation par les structures porteuses de crédits de report de l'année précédente. ;
- l'augmentation continue des co-financements.

L'actualisation du tableau de bord annuel nous permet de savoir en effet qu'en 2008, un total de **42 407 150 euros** est venu s'ajouter aux financements accordés par l'Etat dont 25 838 330 euros en contributions financières directes et 16 568 820 en valorisation. **La contribution des institutions partenaires a ainsi augmenté de 20 % depuis 2008**, répartie de la manière suivante : + 14% en financements directs, et + 30,5% en valorisation.

Cette augmentation est appréciable et représente 35 % environ du budget global.

Les crédits nécessaires à chaque projet local sont ainsi mieux évalués aujourd'hui. En tenant compte de l'ensemble des données (co-financements, utilisation de crédits de report, baisse de certaines dépenses, montée en charge) on obtient un coût moyen réel de 178 000 € par PRE pour les crédits de l'Acse.

Le budget annuel 2008 -79 036 700 €- rapporté au nombre d'enfants bénéficiaires des actions sur une année -130 000- représente un coût par enfant de 608 € pour l'Etat.

C. La répartition des financements

Les chiffres et analyses ci-dessous sont tirés de la consommation 2008 des PRE.

92 départements bénéficient de crédits Réussite éducative dont quatre départements outre-mer. Deux départements, l'Aveyron et la Lozère, bénéficient de ces crédits au titre de l'éducation

prioritaire ou d'un internat alors qu'aucun territoire n'est inscrit en contrat urbain de cohésion sociale.

En 2008 –par rapport aux crédits conventionnés sur l'année budgétaire-, le montant moyen par habitant vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville, pour le programme de réussite éducative, est de 9,43 €. La répartition des crédits Réussite éducative n'a néanmoins pas été opérée à partir de critères géographiques ou de population, mais selon les réponses à un appel à projets national lancé en 2005, valide pour les 5 années de la loi de programmation. Dans ce contexte, les sites les plus réactifs et les plus ambitieux ont perçu des financements importants (les projets locaux ont été très souvent pris en charge à 100 % par l'Etat) et les ont peu ou prou conservés. Ainsi, les projets validés en 2008 et 2009 sont proportionnellement moins bien dotés, sans qu'il y ait un rapport entre ces financements et les difficultés de ces sites.

Depuis que l'Acsé a pris en charge ce programme en 2007 et peut faire un suivi précis des budgets, ces inégalités de départ sont en partie compensées grâce au dialogue de gestion effectué avec les préfetures à mi année.

D. Les types de dépenses d'un projet local

Les chiffres, tableaux et commentaires qui suivent sont tirés d'une enquête effectuée par l'Acsé, en avril et mai 2009. Par messagerie, 40 projets locaux de réussite éducative ont été interrogés : « ... nous vous demandons, **pour l'année 2008 ou pour l'année scolaire 2007/2008**, à votre convenance, de remplir le tableau ci-joint (cf. annexe 7). Vous pourrez ainsi faire ressortir les différents postes de dépenses (salaires...) et les objets concernés (suivi individualisé, actions culturelles...). Afin de donner un cadre simple à cette enquête, nous avons choisi des projets locaux de réussite éducative sans co-financement (le financement octroyé par l'Acsé correspond au budget du PRE). Elément très important : l'exploitation de votre réponse, avec celle des autres PRE, implique que vous répondiez **en pourcentage (%) du budget consommé** sur la période considérée, en donnant des réponses avec chiffres arrondis... ».

Les éléments recueillis sous forme de tableaux recomposés (ci-dessous) permettent d'appréhender les trois formes de dépense d'un PRE –sous forme de salaire, de subvention ou de prestation- et, parallèlement, les thématiques (santé, soutien scolaire et parental...) dans lesquelles ces dépenses s'appliquent. Sont également dissociés :

- concernant la masse salariale, le fonctionnement du PRE par rapport au temps passé par les salariés à des actions (auprès des enfants et de leur famille) ;
- concernant les prestations, les dépenses affectés au suivi individualisé (actes médicaux, psychologues...) ou à des actions collectives (commandes d'actions spécifiques).

L'achat de matériel et les crédits réservés à la formation des acteurs complètent les données reproduites dans le tableau ci-dessous :

Résultats en % sur 30 PRE	Masse salariale		Prestations		Subventions			Achat	Formation des acteurs
	Fonctionnement	Actions	Suivi individualisé	Actions collectives	Soutien scolaire	Socio-sanitaire	Culture loisirs		
	46	14	25	14					1
	17,52	16,23	39,97	5,94				0,78	0,02
	17,03	26,64	23,46	21,96					0,98
			96	4					
					80		20		
	35	37	2	14	3			2	2
	36,4	62,6						1,2	0,5
	24,31	55,13	11,14					5,24	3
	14	29	15,2	50,8				0	
	31,6	36,11	9,61	21,94					0,74
	40,95	21,09	4,85			33,11			
	13	8	13	21	42			1	2
	23		30,2	7		17		20,8	2
					45	49	4	2	
	25	25	10	12	12	8		5	3
	9	29	32	30					
	24	46	4	7	10	2	4	2	1
	51	29	2	8					10
	55		1,5		10	24,5	9	4	
	39,16		42,07	15,71	1,34		1,27		0,45
	17,84	0,95		0,63	20,6	5	5	1,62	
	20	23	25	13					2
	21		26,7	2,5	33,8	8	7,4		
	18	13	43	24					2
	18,62	41,7	18,96	7,68		1,91		1,32	1,38
	39	27		27	26				5
	18	15	29	29					3,6
	42	3	16		39				3
	36		18	43					1,6
	47,9	30	17			2		3	

Moyenne (%)

26,01 19,62 18,52 12,67 10,76 5,02 1,69 1,67 1,51

-Les prestations effectuées au titre du PRE servent majoritairement à du suivi individualisé -18,52 % des crédits- et à l'achat d'actions spécifiques à dimension collective (soutien scolaire mais aussi accès à des clubs culturels et sportifs) -12,67 %- . Ce système d'achat de services correspond bien à l'esprit du programme de réussite éducative, lequel doit prendre en compte en premier lieu les besoins repérés des enfants. Ces besoins, bien identifiés par l'équipe pluridisciplinaire de soutien, peuvent faire l'objet d'une commande à un professionnel de la santé, ou, autre exemple, d'un achat de places réservées pour une activité de soutien scolaire renforcée par exemple.

L'achat de prestations intègre également l'évaluation ou l'accompagnement –une forme de supervision d'un professionnel extérieur- des projets locaux par des cabinets extérieurs.

-Les subventions sont au total moins utilisées que les prestations (moins de 20 % pour les premières et plus de 30 % pour les secondes). Pour ce type de dépenses très lié à l'offre locale des associations et donc moins inscrit parfois dans la démarche « parcours personnalisé », le soutien scolaire est la thématique principale à hauteur de 10,76 % des crédits.

Les dépenses par thématique font l'objet d'un travail plus approfondi ci-dessous.

-La masse salariale : le tableau de bord annuel (Trajectoires) comptabilisent 1 377 postes équivalent temps plein. Ces emplois concernent aussi bien des fonctions de coordination et de secrétariat d'une part -soit 547 postes équivalent temps plein- et, d'autre part, des personnes dédiées aux actions mises en œuvre pour les enfants pour 830 postes équivalents temps plein.

Coordonnateur	407
Animateur éducatif	174
Référent	259
Agent administratif	140
Travailleur social (assistante sociale, éducateur)	120
Psychologue - Orthophonistes, Motriciens...	76
Autres	201

45,6 % du budget des PRE est ainsi consacré à la masse salariale dont 19,62 % qui sont consacrés à des actions en direction du public bénéficiaire réalisées par les salariés. Ainsi, les coordonnateurs et, davantage encore, les référents de parcours sont au cœur des projets locaux, à la fois pour animer le dispositif, chercher les ressources nécessaires, et mettre en œuvre les actions. Leur rôle ne s'arrête cependant pas là dans la mesure où ils effectuent eux mêmes des actions auprès des enfants et de leur famille et sont directement à leur contact.

-Les dépenses autres : la part consacrée à la formation des acteurs est très faible et l'achat de prestations pour des évaluations par exemple n'apparaît pas.

-Les thématiques d'actions (tous types de dépenses)

Faire le suivi des dépenses par thématique est un exercice complexe. En effet, les cinq catégories adoptées dans les premiers textes réglementaires des PRE et dans le dossier de candidature - Santé ; Famille Parentalité ; Education Citoyenneté ; Soutien scolaire ; Culture Sport Loisirs - ne sont pas toujours faciles à dissocier :

- les thématiques « Famille parentalité » - « Education citoyenneté » - « Soutien scolaire » ont des caractères communs ;

- choisir la thématique d'une action de lutte contre l'échec et l'absentéisme scolaire par exemple ne va pas de soi ;
- un salarié du PRE qui est au contact d'une famille, fait le suivi du parcours de l'enfant et parallèlement intervient dans plusieurs domaines à la fois.

Les chiffres qui suivent (en % des dépenses) comptabilisent les différentes formes d'intervention – intervention d'un salarié, prestation, subvention- des PRE dans les 30 sites étudiés. Ainsi apparaît « un classement » des thématiques les plus utilisées au titre de la Réussite éducative. Le fait que le total des pourcentages est relativement bas (moins de 50 %) montre cette difficulté à classer certaines actions.

Résultats en % sur 30 PRE	Santé	Famille Parentalité	Education citoyenneté	Soutien scolaire	Culture sport loisirs
	1	1	13	13	11
	25,92	3,45	0,57	9,61	2,69
	22,83		0,63	21,96	
	42			58	
				80	20
	4	0	35	3	12
	2,4			12	
	8,07		12,43	23,55	3,04
	8	8	1	70	3
	13,44	4,7	13,21	11,17	6,37
	24,55	25,73	2,3		6,47
	9	5	8	4	38
	5,2	19	16	5	7
	47	2		9	4
	2,13			15,95	1,09
		11	30	20	12
			2	15	10
	39	0			0
	1,5	9	15,5	10	9
	3,05	6,54		46,36	1,27
	0,16			20,6	0,47
	17			14	7
	1,2	9,5		48,4	11,8
	9	3	17	16	
	20,77	4,55	7,48	7,68	0,42
	5	10	3	11	4
	4		2	41	13
	9	1	6	8	9
	9		2	34	
	2		17		
Moyenne	11,21	4,12	6,80	20,94	6,42

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces chiffres :

- les actions de soutien scolaire restent le domaine le plus important (les chiffres correspondent à ce que l'on sait d'autre part par le tableau de bord annuel élaboré par l'Acisé) ;
- elles sont suivies par les actions liées à la santé de l'enfant ;
- si le pourcentage des actions « Famille parentalité » paraît faible, il faut y ajouter notamment une part des actions « Education citoyenneté », lesquelles comportent des actions de lutte contre l'absentéisme scolaire (l'obligation scolaire relevant au moins tout autant des parents que des enfants), le comportement des enfants et le développement de la citoyenneté, en lien avec les parents.

L'enquête effectuée sur les types de dépenses comporte plusieurs points positifs. Ainsi, la masse salariale correspond pour 40 % à des actions directes et le système des prestations est largement utilisé, ce qui apporte une garantie sur le fait que le PRE est bien en commande de l'action, ce qui est un de ses principes mêmes.

Conclusions

A la suite du rapport de l'Acisé 2008, le rapport 2009 sur le programme de réussite éducative souligne de nombreux points positifs et progressions tant quantitatives que qualitatives.

-La montée en charge du programme continue et de nouveaux sites souhaitent élaborer un projet local ; le nombre de parcours et d'enfants bénéficiaires augmentent fortement en parallèle.

-L'individualisation a augmenté de manière significative ; celle-ci est passée de 22 % pour la période cumulée 2005 – 2008 à 35 % pour l'année scolaire 2008 – 2009.

-Le PRE a permis d'améliorer l'articulation des actions éducatives et sociales menées sur les territoires ; plus de 1 300 quartiers bénéficient de ces compléments financiers et de ces apports en terme de méthode.

-En terme d'actions, les orientations nationales sont prises en compte, notamment concernant l'offre locale qui s'affine au regard des besoins repérés : tutorat, apprentissages fondamentaux, période de transition scolaire, formation linguistique, travail collectif sur la psychologie de l'enfant...

-Ce travail sur les actions est en train de produire des effets très positifs hors domaine soutien scolaire, premier concerné par des apports qualitatifs, concernant les domaines de la santé et de la parentalité ; cette volonté de cibler les actions correspond à un véritable souci d'individualiser les réponses.

-La participation des services sociaux augmente, en particulier pour les Conseils généraux (de 83 à 91 %) et dans une moindre mesure les caisses d'allocations familiales. Ainsi, le PRE équilibre son approche et ses actions par rapport à l'Education nationale et le soutien à la scolarité.

-L'activité des équipes pluridisciplinaires de soutien se vérifie de plus en plus, avec 13 réunions en moyenne par an et 18 jours entre le repérage d'une difficulté chez un enfant et l'examen de la situation par une équipe.

-Les partenaires veillent à ce que le public ciblé par la Réussite éducative ne soit pas stigmatisé ou, à contrario, soit choisi en excluant les situations les plus difficiles ; le public et l'approche des PRE demeurent larges.

-Le coût par projet est aujourd'hui mieux maîtrisé même s'il demeure quelques habitudes locales de financement d'actions collectives, de soutien scolaire principalement, sans l'individualisation nécessaire.

-Le financement octroyé pour des prestations, qui correspondent mieux à l'esprit de la Réussite éducative, est supérieur au financement des subventions ; la masse salariale a été contenue et intègre pour 45 % environ des actions directes auprès des bénéficiaires (réception des parents, suivi des actions, tutorat et référence pour les équipes...)

-La part des autres financeurs, sans qu'il n'y ait de caractère obligatoire à cela, a augmenté et est passé de 30 % en 2008 à plus de 35 % en 2009.

-La part des financements octroyée à du soutien à la scolarité baisse (de 28 à 23 %), suivant en cela les préconisations d'ajuster les actions au regard des mesures nouvelles de l'Education nationale.

-L'impact le plus visible concerne les professionnels qui ont trouvé et trouvent encore beaucoup de qualités à ce programme ; la posture de veille face aux difficultés des enfants, la réactivité possible avec le système de pré orientation vers le coordonnateur et la réunion régulière d'une équipe de soutien, la connaissance réciproque... sont autant d'atouts pour leur travail au quotidien.

-La Réussite éducative constitue donc un ensemble d'actions concertées, en faveur des enfants prioritairement mais qui a aussi des effets positifs sur leur famille, les établissements scolaires et les acteurs concernés grâce au renforcement du partenariat.

Deux chantiers importants demeurent cependant :

- celui de la répartition des financements, au regard des dotations actuelles et de l'application des méthodes préconisées –effectivité des équipes de soutien, individualisation, mise en place de parcours- ;
- celui de la complémentarité des actions avec l'Education nationale et l'évaluation des impacts.

○ **La répartition des financements**

Il apparaît bien qu'un rééquilibrage des crédits de ce programme est nécessaire selon des critères à discuter : forfait selon la population, effectivité de l'équipe pluridisciplinaire de soutien, nombre d'enfants en parcours...

Les financements sont aujourd'hui très inégalement répartis, les premiers sites ayant répondu à l'appel à projets à partir de 2005 étant plutôt sur dotés. Il y a donc des inégalités régionales, départementales et locales fortes.

Le débat sur la géographie prioritaire et les discussions autour du renouvellement des contrats urbains de cohésion sociale doivent permettre de donner des cadres en la matière afin que ces disparités diminuent. Une continuité du financement par l'Etat permettrait d'ancrer la démarche et de lui conserver son cadre national.

Il est également important que soit dissocié :

- la labellisation de PRE, qui est une demande locale, afin de donner une qualité et un suivi possible à la démarche entreprise ;
- le montant du financement sur les crédits de l'Etat qui doit prioritairement concerner les publics et les territoires en difficultés.

A l'instar de ce qui a été proposé par l'Acsé pour la géographie prioritaire, des seuils pourraient être établis : nombre d'habitants potentiellement concernés, nombre d'équipes de soutien, nombre de parcours...

○ **La question scolaire**

Le domaine de l'accompagnement à la scolarité a été le premier concerné par la Réussite éducative. Ainsi, le tutorat et le soutien renforcé, en petits groupes, ont été développés rapidement grâce à ses crédits. L'articulation avec les autres actions et dispositifs s'est donc tôt posée, en particulier depuis la mise en place par l'Education nationale de la mesure accompagnement éducatif et l'aide personnalisée. De 2008 à 2009, la complémentarité des actions a progressé et les crédits de la Réussite éducative sont mieux ajustés à la thématique « scolaire ». Ce mouvement entamé doit perdurer.

De plus, des PRE font un accompagnement dans le domaine de l'orientation l'amélioration des relations entre les parents et l'école et l'épanouissement de l'enfant, on obtient un ensemble important d'indicateurs qualitatifs.

Pourtant, les questions demeurent quant aux « *indicateurs à mobiliser permettant d'attester la réussite scolaire : la moyenne générale, le passage en classe supérieure (sachant que le redoublement est une pratique en nette régression), les évaluations nationales, l'orientation en filière générale, l'obtention du diplôme en fin de parcours scolaire ?* »

Comment de plus obtenir des comparaisons fiables entre des enfants bénéficiant du programme et d'autres, semblables, n'en bénéficiant pas ?

Outre un travail engagé avec l'ONZUS sur ce sujet et la nécessité de créer des outils communs (référentiel, logiciel...), ces questions débouchent surtout sur la complémentarité existante et à renforcer avec l'Education nationale, tant en ce qui concerne les actions que les publics –les PRE ne refusent pas les publics en grande difficulté- et les objectifs à atteindre.